

## le cahier du Samedi



### Baie-Saint-Paul, capitale de la jeune peinture

La septième édition du Symposium de la jeune peinture de Baie-Saint-Paul débutait hier. Les peintres québécois et étrangers invités cette année, et qui réaliseront en public, durant un mois, des oeuvres grand format, ont comme moteur d'inspiration le mot « Trace » et comme souci le grand thème du prochain siècle, la protection de l'environnement.

Cahier B

## Le Parti conservateur s'en remet aux militants

### Certaines résolutions au congrès font frémir les instances du parti

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

MÊME EN marge du débat constitutionnel, le chemin du Parti conservateur fédéral sera semé d'embûches lors de ses assises générales la semaine prochaine à Toronto, alors qu'il s'engage sur des sentiers qui lui sont peu familiers.

Emporté par la vague de participation populaire qui fait rage actuellement au Canada, le parti de Brian Mulroney a fait appel pour la première fois de son histoire à ses militants pour avancer des politiques.

Tout un changement pour un parti qui n'avait débattu aucune résolution à ses dernières assises il y a deux ans. À l'époque, alors qu'il baissait encore dans toute sa gloire post-électorale, Brian Mulroney s'était prêté à une série de sessions avec ses militants.

Cette fois-ci, alors que le parti et son chef battent des records d'impopularité, les conservateurs ont convenu de retourner aux sources. Le résultat: 320 résolutions dont certaines donnent déjà des frissons aux faiseurs d'images des conservateurs tandis que d'autres constituent des virages importants pour le parti.

À bien des égards, tout indique que deux mandats au pouvoir à Ottawa et une récession ont influencé le discours conservateur.

C'est ainsi que les militants seront appelés à entériner le concept d'un programme de revenu annuel garanti. Populaire depuis longtemps au sein des partis libéral et néo-démocrate, ce concept fait une entrée remarquée chez les conservateurs puisque la résolution arrive sur le plancher du congrès forte de l'appui de la puissante aile ontarienne du parti et de circonscriptions de plusieurs autres provinces dont celle du ministre de la Santé Benoitouchard.

Une résolution reprenant à son compte le nouveau leitmotiv économique d'Ottawa, à savoir la compétitivité, a également trouvé preneur dans presque toutes les régions du pays.

D'autres chevaux de bataille familiers des conservateurs semblent par contre devoir être mis au rancart. Une seule circonscription, celle de Toronto, a jugé bon d'achever une résolution contre l'avortement. Idem pour le rétablissement de la peine de mort.

Pour autant, sept ans de règne à Ottawa et une cote de popularité figée aux environs de 15% depuis un an n'ont pas complètement assouvi l'appétit des militants du parti pour les politiques conservatrices avec un grand C.

Apparemment inspiré par la guerre du Golfe, l'Ontario, qui **Voir page A-4 : Parti conservateur**

## Les Palestiniens participeront à la conférence à leurs conditions

d'après Reuter et AFP

LES PALESTINIENS des territoires occupés ont répondu hier « oui » à leur participation à une conférence de paix, mais en l'assortissant de conditions sur la composition de la délégation palestinienne diamétralement opposées à celles des Israéliens.

Après avoir rencontré le secrétaire d'État américain James Baker à Jérusalem, ils ont annoncé publiquement leur identité de vues avec

celles de l'OLP à Tunis, énoncées par l'agence palestinienne Wafa, posant une série de « garanties » pour le succès du processus de paix qui en chaque point s'opposent aux exigences du premier ministre israélien Yitzhak Shamir.

À Washington, George Bush a déclaré que les États-Unis et l'URSS étaient proches de la convocation d'une conférence de paix en octobre « qui conduira à des pourparlers directs entre Israël, les Palestiniens et les États arabes ».

Il a exhorté Israël et les Palestiniens à « saisir cette occasion réellement historique pour la paix » en levant les derniers obstacles à la tenue des pourparlers, qui achoppent sur la question de la représentation palestinienne.

À l'issue d'un entretien de quatre heures avec James Baker à Jérusalem, des dirigeants palestiniens ont toutefois réaffirmé qu'ils n'accepteraient pas qu'Israël dicte ses conditions quant à la composition de la représentation palestinienne.

En donnant jeudi son accord au plan de paix américain, Israël a maintenu son exigence d'une représentation palestinienne excluant la présence de l'OLP et de représentants de Jérusalem-Est (arabe), annexée par l'État hébreu.

Faiçal al Hussein, proche de l'OLP, a précisé lors d'une conférence de presse qu'il s'attendait à une réponse palestinienne dans les prochains jours.

Citant un communiqué de l'OLP, **Voir page A-4 : Palestiniens**

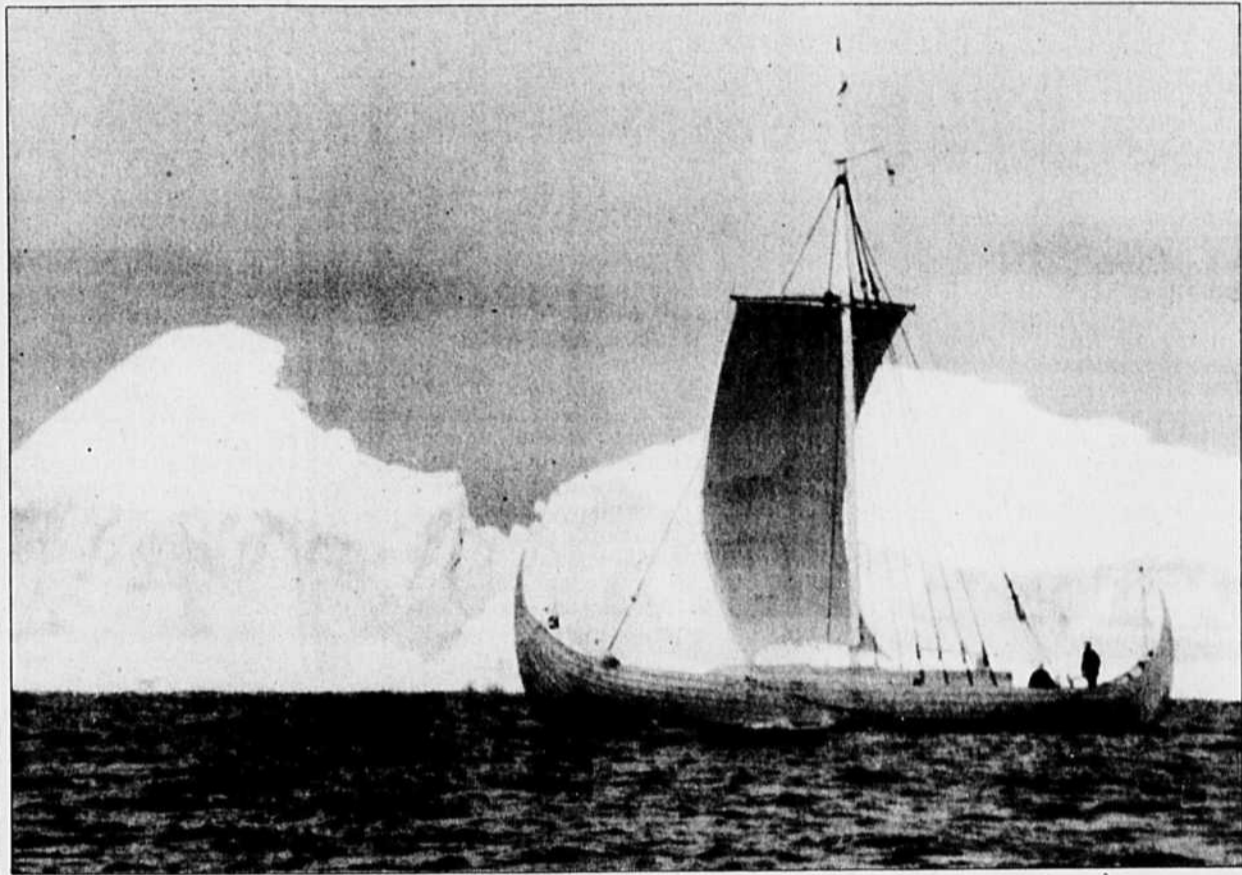


PHOTO PC

### Terre-Neuve célèbre le millénaire de l'arrivée des Vikings

Après avoir bravé tempêtes et icebergs, une réplique d'un drakkar a mouillé hier dans le petit port de L'Anse-aux-Meadows, au nord de Terre-Neuve, pour commémorer le millénaire de l'arrivée des Vikings en Amérique du Nord. Le Gaia, copie d'un navire du 9e siècle, et son équipage de 10 marins conduit par Ragnar Thorseth avait pris la mer en mai à Bergen en Norvège pour célébrer l'arrivée sur le continent américain de Leif Eiriksson, 500 ans avant Christophe Colomb.

## Parizeau presse le gouvernement de contrer la campagne de peur

Pierre O'Neill

RAGAILLARDI par la relâche estivale, Jacques Parizeau effectuait hier un retour à l'actualité politique et reprenait, en conférence de presse à Montréal, l'initiative du débat constitutionnel :

■ Pour mettre un terme à la campagne de peur et permettre de rétablir les faits, le gouvernement Bourassa doit prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent pour respecter l'échéancier prévu par la loi 150 et convoquer d'urgence la com-

mission parlementaire devant examiner toutes les questions relatives à l'accession éventuelle du Québec à la souveraineté.

■ Les menaces des Cris et Inuit de répliquer à l'accession du Québec à la souveraineté, en se déclarant eux-mêmes souverains et en s'appropriant les territoires nordiques, elles n'ont aucune fondement juridique. La constitution canadienne stipule que les frontières d'une province ne peuvent être modifiées sans l'approbation de la législature de cette province. « Il ne peut être question que le territoire du Québec soit char-

cuté ». ■ En pressant leur gouvernement et leur premier ministre de respecter les décisions du dernier congrès plénier du parti, les Jeunes libéraux font preuve de courage. « Je trouve qu'ils se sont engagés dans une excellente voie. Ils semblent avoir une indiscutable épine dorsale ».

C'est à la lecture des journaux et à l'écoute de la télévision que le chef de l'opposition, filant de reposantes vacances, a eu des sursauts d'indignation. D'abord quand il a entendu le négociateur du Canada dans le li-

**Voir page A-4 : Parizeau**

## Québec veut étendre le « 9-1-1 » à l'ensemble du territoire

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec envisage la possibilité d'étendre le service téléphonique d'urgence 9-1-1 à toute la province et d'en faire payer le prix directement sur le compte de téléphone, à raison de 1 \$ par mois par ligne téléphonique principale, par tous les abonnés québécois.

Une proposition en ce sens, pilotée par le ministre des Communications M. Lawrence Cannon, circule en ce moment dans la machine gouvernementale. Un projet de loi pourrait être déposé dès l'automne à ce sujet. L'objectif du ministère est d'étendre le 9-1-1 à toute la province d'ici à 1995. Présentement, seuls 36 % des Québécois y ont accès.

L'extension du service 9-1-1 coûterait 35 millions \$, entièrement couverts par les contributions des abonnés des services téléphoniques, les particuliers comme les entreprises. Le gouvernement du Québec n'aurait pas un sou à déboursier. L'ensemble du système serait placé sous la responsabilité de la Régie des télécommunications, le pendant québécois du CRTC. Mais la gestion quotidienne de ce qu'on appelle les centres de réponse serait confiée à des organismes régionaux, par exemple les communautés urbaines ou les municipalités régionales de comté.

Présentement le service 9-1-1 existe sur l'île de Montréal et dans seulement six autres villes : Laval (où fut instauré le premier service en 1977), Boucherville, Longueuil, Baie-Comeau, Chicoutimi et Saint-Hyacinthe. Au cabinet du ministre on parle d'implanter partout un « 9-1-1 intelligent » c'est-à-dire un système par lequel la provenance de l'appel est automatiquement communiquée au téléphoniste.

Présentement, ce sont les villes qui financent ces services téléphoniques. Le 9-1-1 permet d'accéder, à **Voir page A-4 : « 9-1-1 »**

### Avoir 17 ans



Jean Basile

PAUL, un adolescent au tempérament imaginaire et ombrageux, était fortement contrarié à cause d'une coïncidence de calendrier. La réception annuelle que les pensionnaires de Saint-Georges offraient aux jeunes filles de Sainte-Marie tombait cette année-là sur son anniversaire, si bien qu'il avait peur que personne n'y penserait. Il se sentait seul et abandonné à l'avance.

Les deux institutions n'étaient pas des orphelinats mais presque car les parents des pensionnaires ne s'occupaient pas beaucoup de leurs enfants, pour une raison ou pour une autre. Sainte-Marie était installée dans la ville de X. Saint-Georges était situé en banlieue, dans une grande bâtisse ancienne avec des bâtiments annexes, au milieu d'un parc. C'était là que les festivités avaient lieu. Quant à la réception, les

autorités respectives y voyaient une occasion de réunir les garçons et les filles de même milieu éduqués selon des principes identiques. C'était en 1949.

Le programme de la journée, qui se tenait le deuxième jeudi de juin, était toujours le même et il n'arrivait jamais rien d'extraordinaire. Les jeunes filles et leurs maîtresses arrivaient en autobus au début de l'après-midi et repartaient dans la soirée, après le buffet. Le père Anselme, le professeur de grec et chef de la chorale, menait le tout. Comme c'était un bout en train, tous les garçons l'aimaient beaucoup. Seul Paul le détestait depuis que ce dernier l'avait entrepris sur le danger moral des plaisirs solitaires qu'il ne jugeait pas « digne d'un homme » disait-il.

Mise à part la contrariété personnelle de Paul, l'événement le plus important de la journée était le match de volley-ball qui opposait les deux équipes de Saint-Georges. Les

vainqueurs recevaient un ruban rouge qu'on leur nouait autour du cou devant tout le monde, les filles et les garçons réunis. Paul était capitaine des Ours. La seconde équipe, les Loups, était sous la houlette de Michel, un jeune homme râblé aux muscles élastiques dont le service, en volée, était terrible et qui réussissait des smashes imparables malgré sa petite taille car il sautait comme un cabri.

Avec ses cheveux noirs et lustrés, avec ses grands yeux bruns luisants, ses dents blanches et son bagout, Michel était à l'aise partout. Tout le monde était sous son charme et le courtisait. Paul aurait aimé lui ressembler mais il était timide et peu sur de lui, surtout depuis les deux dernières années durant lesquelles il avait beaucoup changé. À part sa voix de baryton qui devenait plus grave de mois en mois, alors qu'il avait chanté comme un rossignol avec les sopranos, il était devenu maigre et si long qu'il

dépassait désormais le plus grand des pères d'une tête, ce qui le rendait dangereux au filet et partout où il se trouvait.

Durant l'année, la lutte était féroce entre les deux équipes et les deux garçons mais l'avantage revenait généralement aux Loups, si bien qu'on parlait d'un mauvais sort.

La veille de ce jour-là, Paul ne s'endormit pas tout de suite après qu'on eût fermé les lumières du dortoir. Il se retourna dans son lit. Son esprit errait et il n'arrivait pas à fixer son attention sur un sujet agréable. Cette année plus que toutes les autres, l'idée de perdre et de ne pas pouvoir porter le fameux ruban rouge lui paraissait intolérable et il cherchait une façon de gagner à coup sûr. Il imagina mentalement toutes sortes de nouvelles stratégies à l'attaque et à la défense. Après une heure de jongleries de cette espèce, Paul pensa qu'il valait mieux ne pas compter sur les moyens naturels **Voir page A-2 : Anniversaire**



Jean Basile

# L'ÉTÉ À LA PAGE BOREAL

**Merlyne** Manon Barbeau  
192 pages • 15,95\$

**Avec l'été** Raymond Plante  
176 pages • 15,95\$

**Histoires de déserteurs** André Major  
464 pages • 24,95\$

## romans



## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Anniversaire

pour vaincre les invincibles Loups et il eut cette fantaisie qu'une force magnétique descendrait sur ses rivaux et les écraserait par la seule force de sa volonté. Ou alors, il fixait le lit de Michel qui se trouvait assez loin de sien, près de la fenêtre, en le maudissant et en lui envoyant des fluides pour qu'il tombât par terre et se cassât la tête. Mais Michel, enfoncé dans ses couvertures, ne bougeait pas.

Il faisait chaud. On avait laissé les fenêtres ouvertes. Une atmosphère presque tendre s'exhalait du souffle paisible des garçons. Paul ferma les yeux, remonta les genoux pour tendre la couverture sur son lit comme une tente et il s'adonna lentement au plaisir solitaire malgré les admonestations du père Anselme.

Ce n'est qu'après qu'il s'aperçut qu'on l'observait. C'était Michel. Il était assis sur son lit, torse nu et, dans la lumière diffuse de la lune, il ressemblait à une créature extraterrestre. Il pointait du doigt son rival en ricanant et lui faisait des gestes obscènes. Paul sentit un grand froid l'envahir, puis des spasmes de rage brûlèrent sa gorge. Il voulut répondre à Michel d'une façon similaire mais, déjà, ce dernier se recouchait. Paul crut que c'était un rêve. Une chouette ulula. Un vent fit craquer les fenêtres. Le temps passa et, frappé par la nuit, Paul s'abandonna au monde des ténébres.

Le lendemain matin, tout le monde se leva de bonne humeur. Les visages des pères, parfois impatientes et soucieux, avaient un air souriant et mystérieux. La fête s'annonçait bien pour tout le monde sauf pour Paul car Michel lui lança un regard entendu et sombre dès le lever. Plus tard, on le vit converser longuement avec le père Anselme en hochant la tête gravement et en fronçant ses beaux sourcils.

Après le petit déjeuner, ce dernier demanda à Paul de le suivre chez lui. Il logeait au troisième étage de la bâtisse principale dans une petite pièce sous les combles qui lui servait de chambre à coucher et de bureau.

« Hum, disait le père Anselme sans regarder Paul... Je vois que nous sommes, hum, un homme ». Il se

racla la gorge, se tut et, après un soupir, il continua en allant s'appuyer le front au chambranle de la fenêtre : « Quand on est un homme, il faut savoir se discipliner, se dominer et, hum, ce n'est pas exactement ce que nous avons fait la nuit dernière » dit-il. D'une voix lasse, il se mettait à faire son discours habituel sur la pureté. Paul l'écouta sans broncher en regardant le dos du père Anselme, bien que son estomac palpitait. C'était moins de la honte au sujet des plaisirs solitaires que de la colère contre Michel qu'il l'avait trahi basement, croyait-il, au plus secret de sa délicate vie intime. Il s'attendait à une punition exemplaire, sans doute une retenue et un interminable thème grec qui le priveraient du goûter et de la sauterie avec les jeunes filles. Mais il ne se passa rien de tel.

« Puisque vous tenez tellement à être un homme, dit le père Anselme en se retournant vers Paul, vous décidez vous-même, comme un homme, de ce qu'il convient de faire ». Il ajouta d'un ton neutre : « Tout ça restera entre nous. Vous pouvez retourner avec vos camarades maintenant ». Quand Paul fut parti, il sourit en hochant la tête.

On avait installé l'étude dans un bâtiment annexe situé dans un espace dégagé, au fond du parc, non loin du terrain de volley-ball. Paul aperçut au passage les lignes blanches qu'on avait tracées de frais, le matin même. Il s'assit un moment sur le talus et regarda le grand filet qui ressemblait à un châlut dans l'air. Dans le miroitement du soleil, il lui sembla un instant qu'une forme humaine disloquée y pendait en tendant ses deux bras traïques vers les profondeurs de la terre. C'était dans la nature paisible comme un sortilège de l'au-delà et Paul se souvint de ses sombres pensées de la nuit, quand il envoyait des fluides à Michel. La vision demeura un instant comme une scène de Dante, silencieuse, affreuse et terrifiante. Une peur obscure prit Paul qui frissonna et détourna la tête. La décision vint d'elle-même. Il s'achemina en boitant vers l'étude et, quand il y entra, il fit une grimace de douleur devant tout le monde pour qu'on comprit bien qu'il souffrait. Puis il demanda la parole pour faire une déclaration publique. C'était qu'il ne pourrait pas participer à la compétition parce qu'il s'était fait une entorse à la cheville.

Les jeunes filles arrivèrent comme prévu en autobus et la réception commença. Elle avait lieu sur la terrasse attenante au bâtiment principal. Une grande pelouse s'étalait devant. Vers la

gauche, un séquoia dressait son fût immense, cachant partiellement les charmilles. À droite de la terrasse, il y avait un petit vallon et une haie de bougainvilliers récemment plantée. Des rosiers fleuris embaumaient juste au pied de la balustrade. On entendait des rires flûtés et le claquement des talons sur les dalles.

Paul allait de groupe en groupe car il connaissait tout le monde, étant pensionnaire à Saint-Georges depuis dix ans. Quand on évoquait devant lui le fameux match de volley-ball, il baissait les paupières et partait en boitant de plus belle. Une vieille dame aux cheveux teints en roux, qui l'avait connu enfant, sursauta quand elle entendit sa grosse voix de baryton. Elle le traita de polisson en riant en présence d'une jeune fille, que tout le monde appelait Zaza, et de Michel qui était, chaque année, son cavalier. Une rougeur violente envahit le front de Paul car il s'imaginait que la vieille dame faisait allusion à sa vie intime. Il dut se raidir pour ne pas se jeter sur Michel et le rouer de coups. Dès lors, tout alla de mal en pis pour Paul. Quand il parlait, il lui semblait que personne ne le prenait au sérieux alors qu'il s'efforçait de dire des choses originales et profondes. Il trouvait des doubles sens insultants dans les réponses les plus banales qu'on lui faisait. Il avait l'impression qu'il avait vraiment une foulure et que sa cheville enflait et le faisait terriblement souffrir.

Soudain, Paul sentit un parfum qu'il n'avait jamais remarqué auparavant. Les effluves émanaient de partout, surtout des chevelures des jeunes filles. Son ventre se serra dans une suffocation intense et insupportable. Il s'enfuit en courant jusqu'à une petite pièce au sous-sol du château où il y avait un piano droit pour les exercices. Là, roulant des yeux, il martela le clavier avec ses poings. Puis, il tenta sans succès de jouer un air de jazz qu'il avait entendu à la radio. C'était Caravan de Duke Ellington. De longues minutes plus tard, alors que l'affolement de ses sens se calmait, il sentit sur ses joues comme un frôlement velouté d'ailes noires et un ennui terrifiant s'abattit sur lui. Il avait l'impression que sa vie passée était perdue sans retour dans une immensité de sable et que la vie future n'était qu'une suite de mirages sans espoir. Le monde entier lui sembla silencieux et vide comme un désert. Il se coucha sur le sol en chien de fusil. Des sanglots secouèrent ses jeunes épaules. Quand il eut épuisé ses larmes, il s'endormit.

Après les Grâces qu'on célébra sur la terrasse pour profiter du mois de

juin, tout le monde entra dans la salle à manger pour se restaurer avant le départ. On avait rangé les tables contre les murs avec leurs chaises, sauf deux qui avaient été dressées devant la cheminée pour le buffet. Les hors-d'œuvre trônaient au milieu de la table, entourés de salades. Il y avait du Bordeaux et même une bouteille d'anisette en forme de Tour Eiffel pour les adultes, les jeunes ne buvant que de l'eau. Sainte-Marie avait amené les tartes et les gâteaux.

Lorsque Paul remonta, les yeux un peu bouffis et la bouche pâteuse, tout allait bien et personne ne semblait avoir remarqué son absence. Les dames étaient assises avec les pères le long des tables et grignotaient. Les jeunes filles se tenaient en petits groupes. Les jeunes gens bavardaient avec tout le monde en surveillant les assiettes et faisant le service. La première chose que vit Paul fut le ruban rouge au cou de Michel. Ce dernier se tenait à côté de Zaza qui le regardait d'un air un peu ironique. Les Loups avaient gagné mais on ne paraissait pas s'en soucier. Il y avait de la nonchalance dans l'air, après les lassitudes de la journée. Tout le monde paraissait repu et heureux.

La vieille dame aux cheveux roux appela Paul d'un signe. « Comme tu es grand, blond et beau! Comme tu me rappelles mon normand de mari! » dit-elle en lui tapotant l'avant-bras. Elle le fit asseoir près d'elle. Elle lui raconta les principaux événements de l'après-midi qu'il avait manqué en le prenant à témoin et en sollicitant son opinion. Puis, elle lui demanda de lui apporter un petit verre d'anisette. Sur le chemin du retour, Paul croisa le père Anselme. « Je vois qu'il y a des folies dans l'air » lui dit-il en pinçant la bouche d'un air comique. Tout de suite après, on apporta à Paul des hors-d'œuvre sur une assiette et même un petit verre de vin. Des jeunes filles l'entraînèrent dans une conversation animée sur la validité de la poésie dans le monde moderne. Deux de ses coéquipiers vinrent l'entretenir gravement d'une nouvelle stratégie qu'ils jugeaient irrésistible pour la compétition de l'an prochain. Un peu plus tard dans la soirée, Michel s'approcha de lui en tendant la main. Droit, la taille fine et les épaules larges, arborant un large sourire, l'oeil humide d'émotion, il dénoua son ruban rouge et le passa au cou de son rival défait. Alors, Paul s'épanouit. Il regarda d'un air tendre autour de lui. C'était là toute sa famille. C'était là tout ceux qui l'aimaient.

Comme les discours et les toasts commençaient et qu'on se groupait

autour des orateurs, Paul se retira au fond de la pièce derrière la foule, à moitié caché par la tenture d'une fenêtre. Zaza s'approcha de lui. Il remarqua pour la première fois la forme large de ses hanches sous la jupe et la rondeur de sa poitrine sous le chemisier blanc. Il la regarda avec émerveillement. Elle avait des cheveux châtain qui tombaient en ondulations opulentes sur ses épaules, une bouche un peu épaisse dont la lèvre supérieure touchait presque son nez droit quand elle faisait la moue, un front étroit et un menton volontaire. Son teint rose paraissait encore plus éclatant à la lumière artificielle. Elle ressemblait à une jeune Cérés. Comme tout le monde écoutait les remerciements de la directrice de Sainte-Marie et portait des toasts, il la prit par le coude, l'entraîna derrière la tenture et l'embrassa rapidement sur l'oreille.

Le soir tombait lentement. Il fallait se quitter. On fit le tour de la salle à manger en se serrant les mains et en formant des vœux mutuels pour se revoir dans d'aussi bonnes conditions. De temps en temps, Paul jetait un coup d'oeil à Zaza. Quand leurs regards se rencontraient, il soupirait et son coeur battait. Pour se remettre, il regardait les Ours, les Loups, Michel, les pères et tous ses compagnons. Leurs sourires étaient jeunes, pauvres, timorés et innocents. Même le sourire des pères lui paraissait jeune, pauvre, timoré et innocent. Le baiser qu'il avait donné à Zaza lui semblait être un acte d'audace inédit et un trésor inépuisable de sensualité barbare, si translucide et si secret que personne ne pourrait jamais le découvrir pour le lui prendre. Caché dans son nouveau mystère et rempli de bonheur, il respirait profondément en se mettant les mains sur la poitrine.

On raccompagna les jeunes filles jusqu'au portail. Quand on eut refermé les grilles, le père Anselme fit un geste de la main et les jeunes gens se redressèrent.

« À cause de nos obligations officielles, nous n'avons pas pu souhaiter l'anniversaire de Paul. Mais nous n'avons pas oublié Paul » dit-il d'une voix forte.

« Bon anniversaire à Paul » crièrent les garçons à l'unisson.

« Félicitations à Paul qui a embrassé Zaza durant les toasts », cria Michel.

« Félicitations à Paul qui a embrassé Zaza pour ses 17 ans » hurlèrent les garçons et le père Anselme en s'époumonant.

Puis, on rompit les rangs et on alla se mettre à l'aise en riant.

## Décès du critique Guy Dumur

Robert Lévesque

« MONSIEUR DUMUR », c'est ainsi qu'on l'appelait, était un jeune homme même à 69 ans alors qu'il meurt accidentellement, venant tout juste de se taper fringant le Festival d'Avignon et sa cohue et ses couleurs. À l'affût, depuis le temps de Jovet jusqu'à celui de cet été, de la découverte théâtrale : d'un inconnu, d'un texte, d'une débutante, d'une tendance.

Guy Dumur, qui signait depuis 15 ans chaque semaine dans les pages du *Nouvel Observateur* un « papier de théâtre », s'est noyé, le 30 juillet, à l'île de Majorque où il prenait des vacances après Avignon, avant la rentrée.

Avec Roland Barthes, Jean Duvignaud, Bernard Dort, Guy Dumur avait été de ceux qui lancèrent la revue *Théâtre Populaire*, en 1952, revue-manifeste qui prit un temps fait et cause pour le Théâtre National Populaire (TNP) de Jean Vilar, s'attaquant aux aliénations dont le théâtre pouvait être alors atteint.

Depuis quatre décennies, Guy Dumur était un témoin du théâtre, un critique rigoureux dont la plume était d'une clarté continue. Ses préférences allaient à Pirandello, dont il était spécialiste, et au théâtre anglais dont il fut le défenseur à Paris, traduisant et adaptant certains auteurs d'outre-Manche.

Un soir, dans le lent trajet d'un autobus, à Limoges en octobre dernier où nous participions à un panel sur théâtre et francophonie, il m'avait entrepris sur le sujet du parti communiste et de ses propriétés capitalistes (c'était d'un rigolo cynique) pour ensuite longuement parler du théâtre. « Monsieur Dumur » était intarissable, ce qui était assez contraire de son style écrit, journalistique, concis, précis, où il pouvait d'une formule (« les enfants de Shakespeare et de Pina Bausch ») ramasser les fils d'une idée sur l'évolution du théâtre.

À Avignon, il y a 15 jours, je le sa-luais dans la foule qui se pressait au cloître des Carmes devant les pièces, du « cas Müller ». Il allait prendre sa place juste avant le début de *Rivage à l'abandon*, dernières minutes avant le spectacle, gestes habituels d'une vie de spectateur mille et une fois repris dans le rite, ne sachant évidemment pas que le rivage de Majorque l'attendait pour l'ultime abandon.

Dans le Monde de jeudi, Michel Cournot rend un hommage remarquable à Dumur : « La critique est difficile, et c'est une tâche ingrate, puisque, de nos jours, les critiques ne sont pas aimés. Or il y a une chose qui échappe entièrement aux auteurs, aux metteurs en scène, aux acteurs, à tous ceux qui tombent à bras raccourcis sur les critiques dramatiques, c'est qu'il existe des hommes, qui sont des écrivains nés, qui sont à même d'écrire de beaux livres, romans, poèmes, et de belles pièces, et qui ne peuvent s'y résoudre parce qu'ils manquent d'une certaine estime de soi, d'une certaine assurance, et, plus encore, parce que leur coeur les pousse à l'écoute d'autrui, bien plus qu'à l'écoute d'eux-mêmes. Eux-mêmes, ils se connaissent bien, ça suffit. Ce qui les anime, c'est la découverte d'un inconnu. Ce qui leur donne l'élan de continuer leurs jours, c'est d'épauler un débutant. C'était cela Guy Dumur ».

## Village à vendre

VANCOUVER (Reuter) — Un village fantôme tout entier est à vendre dans l'Ouest canadien pour le prix d'un studio dans un quartier chic, avec en prime la proximité d'un lac rempli de truites arc-en-ciel.

Le village de Hendrix Lake, à 540 km au nord-est de Vancouver, en Colombie-Britannique, a été déserté par ses 400 habitants après la fermeture d'une mine en 1983. La compagnie minière Noranda, qui possède le village, le propose pour 395000\$.

« C'est vraiment un paradis pour les loisirs », insiste l'agent immobilier Phil Roux, qui a déjà fait visiter les lieux à dix acheteurs potentiels.

Hendrix Lake est constitué de 20 maisons, d'un terrain de baseball, de deux courts de tennis, d'un centre de loisirs et d'un abri à bateaux sur le lac.

Dans les forêts alentours vivent des ours, des daims, des oies sauvages et des élans.

## CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC**

Fondée en 1892

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3X2  
Télex: 05 268656  
Fax: (514) 845-7874  
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

# NOUS L'AVONS PROMIS.

Maintenir la hausse du prix des médicaments d'origine vendus sur ordonnance inférieure au taux d'inflation. Avec une augmentation moyenne annuelle de 3,1 %, nous avons fait encore mieux.

Les Canadiens comptent beaucoup sur les médicaments vendus sur ordonnance, car ceux-ci sont à la base des traitements de la médecine moderne. Pourtant ils ne représentent que 6 % du coût total du système de santé du Canada, y compris les tarifs des pharmaciens. Les médicaments vendus sur ordonnance contribuent aussi à réduire les frais de notre système de santé en aidant les Canadiens à éviter de nombreuses interventions chirurgicales, ainsi que de longs séjours dans les hôpitaux et pavillons de soins chroniques.

En 1987, la loi fédérale C-22 assurait la mise en marché exclusive, pour une période de temps limitée, des médicaments d'origine nouvellement brevetés afin de les protéger des copies génériques.

TAUX D'INFLATION AU CANADA  
**4,4 %**

MÉDICAMENTS D'ORIGINE VENDUS SUR ORDONNANCE  
**3,1 %**



AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE DES PRIX DE 1987 À 1990\*

# NOUS L'AVONS FAIT.

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT

Les concepteurs et fabricants de médicaments d'origine

La recherche: source de vie

\*Source: Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

# La fronde fédéraliste s'organise chez les Jeunes libéraux

Michel Venne

de notre bureau de Québec

BIEN QU'ILS se défendent de rechercher l'affrontement, des jeunes libéraux fédéralistes s'attendent à ce que leurs interventions provoquent « des étincelles » au cours du congrès de la Commission Jeunesse libérale qui commence ce matin à Saint-Augustin, près de Québec.

Ce groupe de quelques dizaines de jeunes militants va proposer une série d'amendements aux propositions constitutionnelles qui seront pilotées par le président de la Commission Jeunesse, M. Mario Dumont. Aux yeux de ces jeunes, qui s'auto-proclament « l'aile fédéraliste jeune du Parti libéral du Québec », le texte des propositions « du clan Dumont » est généralement « trop souverainiste ».

Alors qu'on s'approche du moment fatidique où le gouvernement fédéral doit faire connaître ses propositions constitutionnelles, le différend qui oppose les libéraux fédéralistes à leurs copartisans nationalistes fait tâche d'huile chez les jeunes. Jusqu'à maintenant, les jeunes semblaient parler d'une seule voix et se ranger en bloc dans le courant nationaliste de leur parti. Les jeunes fédéralistes admettent avoir obtenu l'aide et les conseils de leurs aînés, notamment des députés, dont ils refusent de dévoiler les noms pour figurer leur stratégie.

Le petit groupe, dirigé par des jeunes militants des circonscriptions de Westmount, Chambly et D'Arcy McGee notamment devait se réunir hier soir pour mettre la dernière main à ses propositions d'amendements. Leur objectif est de faire en sorte qu'apparaisse explicitement dans le texte des résolutions adoptées ce

week-end que « l'option fédéraliste reste ouverte », a indiqué hier leur porte-parole M. Louis-Martin Richer.

M. Richer prévoit « des débats solides ». « Il pourrait y avoir des étincelles, dit-il dans un entretien téléphonique avec LE DEVOIR hier, parce que la souveraineté est dans l'air dans le clan Dumont ». M. Richer et son groupe reprochent aux plus nationalistes de leurs compères de « vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué » et d'afficher une attitude trop pessimiste face à « la première option du Parti libéral c'est-à-dire de donner une dernière chance au fédéralisme ».

Ces jeunes veulent voir disparaître du texte proposé par la Commission Jeunesse des phrases comme « ...compte tenu du fait que le gouvernement du Québec deviendra le seul maître d'oeuvre dans les domaines de la culture... ». M. Richer pense que

les plus nationalistes de son parti ont tort de présumer que les négociations constitutionnelles avec le reste du pays ne donneront rien.

Plus tôt cette semaine, le président de la Commission Jeunesse M. Mario Dumont a rendu public un document dans lequel il écrit que « jusqu'à maintenant, certaines actions du gouvernement fédéral sont allées dans le sens contraire de la position du Parti libéral du Québec » en manifestant sa volonté de s'immiscer dans les domaines de l'éducation, du développement régional et des ressources naturelles (Grande-Baie).

Les propositions qui seront soumises cet après-midi aux quelques 800 jeunes délégués de partout au Québec devaient de recommander au parti et au gouvernement de se préparer tout de suite à un référendum au printemps plutôt qu'à l'automne 1992 et d'adapter son pro-

gramme politique en fonction de l'après-référendum.

Les jeunes fédéralistes seront visibles au congrès du week-end, contrairement à l'an dernier où les nationalistes avaient mené le bal. Ils s'assoieront tous ensemble lors du débat sur la question constitutionnelle, auront une ligne téléphonique permanente durant les assises et feront la promotion de leur thèse auprès des médias. Ils ont déjà publié un communiqué de presse.

M. Richer explique que l'atmosphère est lourde dans ces congrès politiques et qu'il est difficile pour un jeune militant de se présenter au micro pour parler contre les propositions qui semblent recueillir l'assentiment général. « C'est ce qu'on a vécu l'an dernier », a-t-il déploré. La création de leur groupe, qui s'est mise en branle dit-il il y a deux semaines, a pour but d'offrir une tri-

bune aux militants trop timides pour s'affirmer contre la tendance qui semble la plus forte, soit celle la plus nationaliste.

Le groupe a recruté ses membres par téléphone essentiellement dans les comités représentés par des députés reconnus pour être fédéralistes, explique M. Richer, lui-même président des jeunes libéraux du comté de Chambly, représenté à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Enseignement supérieur Mme Lucienne Robillard. Parmi les leaders de ce rassemblement figurent le président des jeunes d'Alliance Québec, M. Angelo Nicolakis et l'ancien titulaire du même poste, M. Trent Mell.

Le congrès des jeunes libéraux doit également se pencher sur le thème de la pauvreté. Le premier ministre M. Robert Bourassa doit prononcer le discours de clôture des assises demain midi.

## EN BREF...

### Le KKK inquiète Sherbrooke

LE CONGRÈS juif canadien rencontrera lundi le maire de Sherbrooke pour dénoncer les agissements d'une branche du Ku Klux Klan établie dans cette région. La dizaine de membres de cette organisation se montreraient particulièrement actifs depuis quelques temps. Ils ont récemment distribué leur journal « The Klansman » dans quelques villages en revêtant la cagoule et la robe blanche caractéristiques du groupe, et ils s'apprêteraient à distribuer 5000 exemplaires de la dernière livraison de la revue qui incite, en manchette, à une campagne de recrutement au Canada. Le Centre canadien sur le racisme et les préjugés annonçait cette semaine son intention d'empêcher l'entrée au pays de ce numéro et le Congrès juif entend intensifier ses efforts pour que les autorités gouvernementales considèrent le journal comme étant de la littérature haineuse, donc illégale. Un des articles du « Klansman » a venir blâme notamment les « sionistes » pour la division constitutionnelle du pays.

### Atlantis s'envole

CAP CANAVERAL (AP) — La navette spatiale américaine Atlantis a décollé vendredi de Cap Canaveral avec cinq astronautes à bord pour une mission de neuf jours au cours de laquelle elle doit placer en orbite un satellite de télécommunications de la NASA. Le décollage a eu lieu à 11h 02. Atlantis était en orbite à 300 km de la Terre six minutes et demi plus tard. Ce vol, qui avait été retardé à trois reprises ces deux dernières semaines, a failli être reporté une quatrième fois, une unité électronique dans la cabine de pilotage s'étant montrée déficiente jeudi soir. Il s'agit du 42e vol d'une navette. Le commandant de bord John Blaha et les quatre astronautes qui l'accompagnent se sont entraînés pendant plus d'un an pour ce voyage. Blochiste de formation, Shannon Lucid est devenue la première Américaine à effectuer trois missions dans l'espace. À son retour sur Terre le 11 août, cette femme de 48 ans aura passé plus de 504 heures en orbite — un record pour une astronaute américaine.

## La Cour refuse d'interdire la diffusion d'un livre contesté par deux Mohawks

Caroline Montpetit

LE JUGE Gontran Rouleau, de la Cour Supérieure du Québec, a entièrement rejeté la demande d'injonction interlocutoire portée par les Mohawks Ellen Gabriel et Denise Tolley, contre le journaliste new yorkais Rick Hornung, auteur du livre *One Nation a Under the Gun, Inside the Mohawk Civil War*, sur la crise amérindienne de l'été 1990.

Cette requête en injonction visait à interdire la diffusion de ce livre au Québec, à cause de certains passages attribués à Mmes Gabriel et Tolley, qu'elles jugeaient, dans leur requête, diffamatoires et inventés. En rendant son jugement hier à Montréal, le juge Rouleau a déclaré que les requérantes « n'avaient pas favorablement impressionné le tribunal » dans leur plaidoirie, « n'avaient pas relevé le fardeau de la preuve » qui leur incombeait, et que leurs allégations de diffamation envers le journaliste étaient tout simplement « impossibles à justifier ».

Le juge Rouleau a déclaré que « la liberté d'expression ne devait être restreinte que dans les cas les plus clairs », dans une société démocratique.

Dans cette affaire, Mmes Gabriel et Tolley ont prétendu devant le tribunal ne pas avoir rencontré M. Hornung plus que quelques minutes autour d'un café, alléguant que celui-ci n'avait d'ailleurs pas pris de notes au cours de cette entrevue.

Dans son jugement, le juge Rouleau a d'abord établi que Mmes Gabriel et Tolley savaient à qui elles avaient affaire, en s'attablant avec M. Hornung.

M. Hornung leur a été présenté comme journaliste au *Village Voice* par l'avocat Stanley Cohen, mentionnant simplement le magistrat. Comme personnages publics, aux multiples déclarations sur la crise d'Oka, elles devaient s'attendre à être citées et même critiquées.

Faisant allusion à la plaidoirie de Mmes Gabriel et Tolley, le juge Rouleau a déclaré qu'il s'agissait là d'énoncés de principes « philosophi-

ques », qui n'avaient pas leur place devant un tribunal civil.

Au sortir de la cour, l'avocat de M. Hornung et de la maison d'édition torontoise Stoddard Publishing Co., Me Simon Potter, a affirmé voir dans le jugement Rouleau « une victoire de la liberté d'expression », et a immédiatement averti ses clients que le livre de M. Hornung pouvait désormais circuler normalement au Québec.

Le 25 juillet, un autre juge de la Cour supérieure, Jean-Guy Riopel, avait accordé une injonction provisoire à Mmes Gabriel et Tolley, valable pour une semaine et interdisant la distribution du livre au Québec.

En accordant l'injonction provisoire, le juge Riopel avait déclaré qu'un autre magistrat devrait trancher dans ce litige quant au fond.

Affirmant ne pas être surprises du jugement du juge Rouleau, Mmes Gabriel et Tolley ont déclaré voir là une autre démonstration du fait qu'« il n'y a pas de justice pour les autochtones au Canada ».

## L'odyssée du Fermont sur le Saint-Laurent se termine sur une note rocambolésque

LE FERMONT, ce navire délabré qui avait pris la fuite sur le Saint-Laurent jeudi, a finalement été arraisonné lors d'une opération qui a réuni la Gendarmerie royale du Canada, la Garde côtière canadienne, le groupe technique d'intervention de Montréal et des hélicoptères des Forces armées canadiennes.

Le navire a été intercepté jeudi soir, vers 22h30, à la hauteur de l'île d'Orléans, après que son capitaine eut refusé d'obtempérer aux ordres d'arrêter tout en menaçant de se suicider ou de saborder son navire si on l'obligeait à le rendre.

Cette histoire rocambolésque tire son origine d'une ténébreuse affaire de livraison de marchandise du port de Sorel vers Haïti.

Comme LE DEVOIR en faisait état dans sa livraison d'hier, le Fer-

mont, un bateau construit en 1945 et inutilisé depuis une douzaine d'années, a été récemment acheté par un Américain du nom de James Richard Peck. Début juillet, celui-ci acceptait de le louer à un exportateur montréalais, Automobile Trans-Amérique (ATA), pour une livraison vers Haïti.

Déjà vétuste, le navire n'était toutefois pas en état de supporter le poids de la marchandise à expédier composée de pneus, de machines à coudre, de vêtements... et de camions poids lourd, tous entreposés de la façon la plus artisanale qui soit. Si le bateau part, il coule. Un avis de détention est alors émis par les autorités portuaires, mais ATA refuse mordicus de décharger le navire et demande même en cour un avis de saisie du bateau pour non-livraison.

Après de virulentes discussions,

M. Peck assumera seul le déchargement puis prendra le large dans la nuit de mercredi à jeudi sur « son » navire avec un équipage de trois personnes, au risque de sombrer. Le propriétaire de ATA, un Haïtien, affirme maintenant que le capitaine se sauvait avec leur argent en poche.

M. Peck, originaire du Tennessee, sera accusé d'avoir piloté son navire sans détenir de permis de capitaine ; d'avoir mis à la mer un bateau qui est sous un ordre de saisie ; d'avoir mis à la mer un bateau sans autorisation du capitaine du port de Sorel.

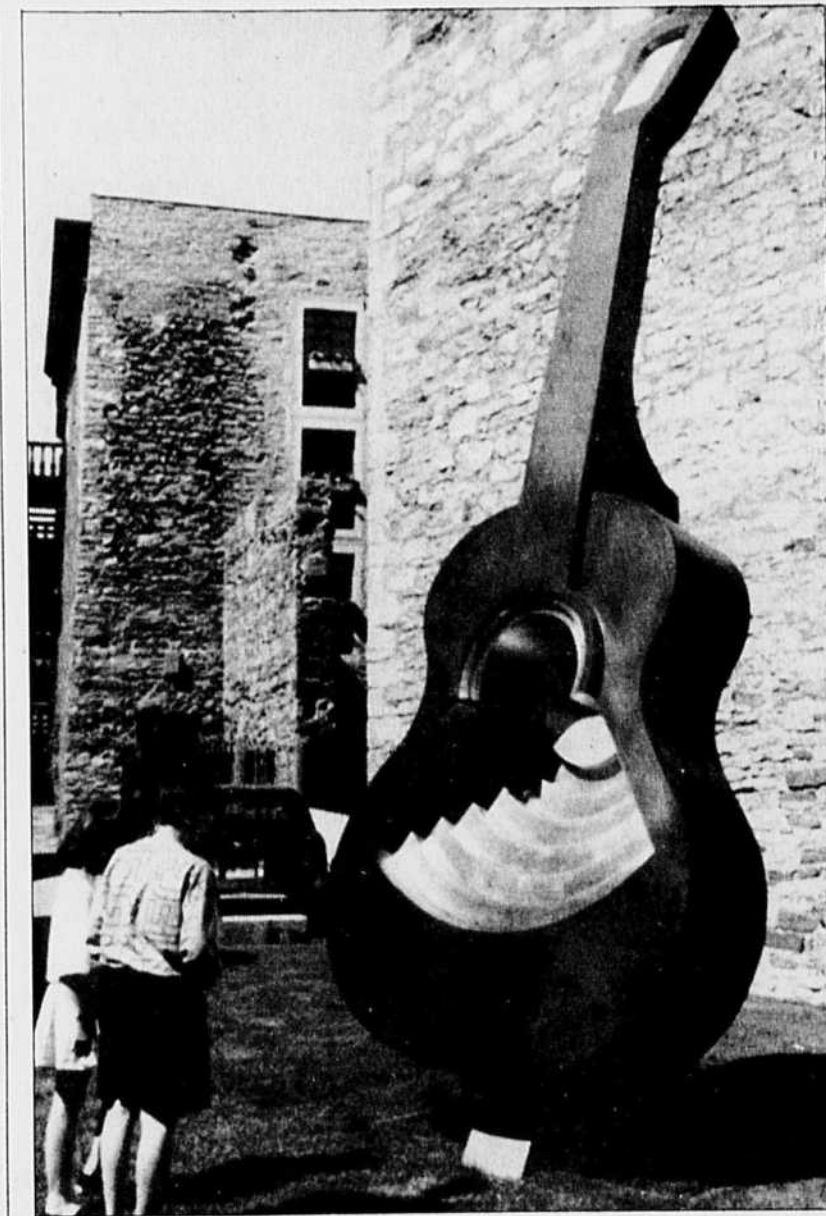


PHOTO CANAPRESS

### Un monument à Félix

« Un théâtre dans ma guitare, un monument à Félix Leclerc » a été réalisé pour souligner le troisième anniversaire de la mort du grand poète de l'île d'Orléans, décédé le 8 août 1988. Cette sculpture monumentale a été réalisée d'après le titre d'un texte écrit en 1946 par Félix Leclerc et est présentée au public montréalais tout le mois d'août. Elle est l'oeuvre de l'artiste Andrée Pagé, aussi connue sous le nom de « Blanche Célany ». Cette sculpture-guitare de laiton massif mesure 5 mètres de haut et pèse une tonne et demie. Elle est la propriété de la « Commission scolaire du Goéland », acquise pour l'école Félix-Leclerc de Saint-Constant. On peut voir ce monument dans le jardin intérieur des Écuries d'Youville, 300 place d'Youville, Vieux-Montréal.

## Erasmus et Bertha Wilson présideraient la Commission royale sur les autochtones

OTTAWA (PC) — L'ancien chef de l'Assemblée des premières nations, Georges Erasmus, et Bertha Wilson, juge de la Cour suprême maintenant à la retraite, devraient être nommés la semaine prochaine à la présidence de la Commission royale d'enquête sur les autochtones.

Plusieurs sources ont en effet indiqué hier que l'ancien juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson, avait l'intention de recommander dès mardi au premier ministre Brian Mulroney les nominations de M. Erasmus et de Mme Wilson à la tête de la commission, ainsi que celles de cinq commissaires.

Mais le tout pourrait fort bien être retardé à cause du voyage que M. Mulroney prévoit faire à Toronto, dans le cadre du congrès du Parti conservateur.

Les personnes dont M. Dickson devrait soumettre la candidature en tant que commissaires sont Allan Blakeney, ancien premier ministre de la Saskatchewan; Paul Chartrand, professeur en histoire autochtone à l'Université du Manitoba; Mary Sillett, présidente de l'association de femmes inuit Puktuutit; Viola Robinson, présidente du Conseil autochtone du Canada.

Un commissaire québécois sera également nommé. Brian Mulroney n'a pas encore accepté les recommandations de M. Dickson, mais il est fort peu probable qu'il les contourne.

C'est en effet lui qui, il y a deux mois, a demandé à l'ancien juge en chef de consulter les autochtones. À partir de là, M. Dickson devait suggérer qui seraient les membres et quel serait le mandat de la commission dont le premier ministre a annoncé la création en avril.

Les recommandations de Brian Dickson suivront de près les exigences des groupes autochtones; un président autochtone ou un co-président

appuyé d'une majorité de commissaires autochtones. Les groupes amérindiens se sont refusés, hier, à tout commentaire, indiquant qu'ils désiraient attendre, pour se prononcer, l'annonce officielle des nominations.

Des députés de l'opposition ont, pour leur part, indiqué que les commissaires proposés par Brian Dickson étaient d'excellents choix. « Je crois qu'ils formeront une très bonne commission royale d'enquête », a indiqué Bob Skelly, critique néo-démocrate en matière d'affaires autochtones.

« Ce sont sans aucun doute les bonnes personnes », a affirmé Ethel Blondin, critique libérale pour les affaires autochtones. « C'est tout à fait typique du juge Dickson de nous arriver avec un aussi bon groupe. »

Georges Erasmus est un Dene des Territoires du Nord-Ouest, Viola Robinson — qui pense à démissionner du Conseil autochtone du Canada — est une Mic-Mac de Nouvelle-Écosse (même si elle n'en possède pas le statut officiel), Paul Chartrand est un métis de l'Ouest et Mary Sillett est une Inuk.

Bertha Wilson et Allan Blakeney ne sont pas des autochtones.

Georges Erasmus, âgé de 42 ans, était, jusqu'en juin dernier, le chef de l'Assemblée des premières nations. Depuis six ans, il se trouvait donc à la tête d'une organisation représentant le demi-million de Canadiens possédant le statut d'Indiens.

M. Erasmus a éclaté de rire lorsqu'on lui a mentionné que le gouvernement, dont il s'est souvent montré un critique sévère, pourrait lui demander de participer à une commission royale d'enquête.

Bob Skelly s'est d'ailleurs montré surpris que le gouvernement conservateur ait l'intention de désigner M. Erasmus à la présidence de la commission puisque celui-ci a pour ainsi dire été ignoré par le fédéral

pendant la plus grande partie de son mandat en tant que chef national.

Bertha Wilson, âgée de 67 ans, a été la première femme nommée à la Cour suprême. C'était en 1982. Considérée comme une championne des causes libérales, elle a pris sa retraite un peu plus tôt cette année.

Le premier ministre Mulroney avait fait savoir que la commission aurait pour mandat d'étudier les problèmes économiques, sociaux et culturels auxquels font face les peuples autochtones.

Brian Dickson devrait présenter un mandat plus vaste encore, incluant l'examen des relations entre les autochtones et les non-autochtones ainsi que des questions comme les mauvais traitements infligés aux enfants autochtones dans certains pensionnats.

Bob Skelly a indiqué que la commission, qui pourrait siéger pendant deux ans, devrait mettre sur pied des comités qui se pencheraient sur des sujets spécifiques et, ainsi, émettre des rapports périodiques dont les conclusions permettraient au gouvernement d'agir immédiatement.

Car les autochtones ont une inquiétude: que la commission soit utilisée par le gouvernement comme une excuse pour reporter certaines actions à plus tard.

VOYAGE  
GOLF EN FRANCE  
avec  
CARLO BLANCHARD  
Bordeaux -  
Pays Basque -  
Paris  
Du 11 au 20 oct. 91  
Appelez  
EDEN GREEN au  
(514) 344-2533

L'été, c'est fait pour s'amuser.

Pas pour se ruiner!

C'est pourquoi la maison

Cornemuse

vous propose

son grand

solde estival.

Profitez de

rabais surprenants sur tous

les vêtements

d'été, pour

hommes et

femmes, en

magasin:

nouveautés,

vêtements de

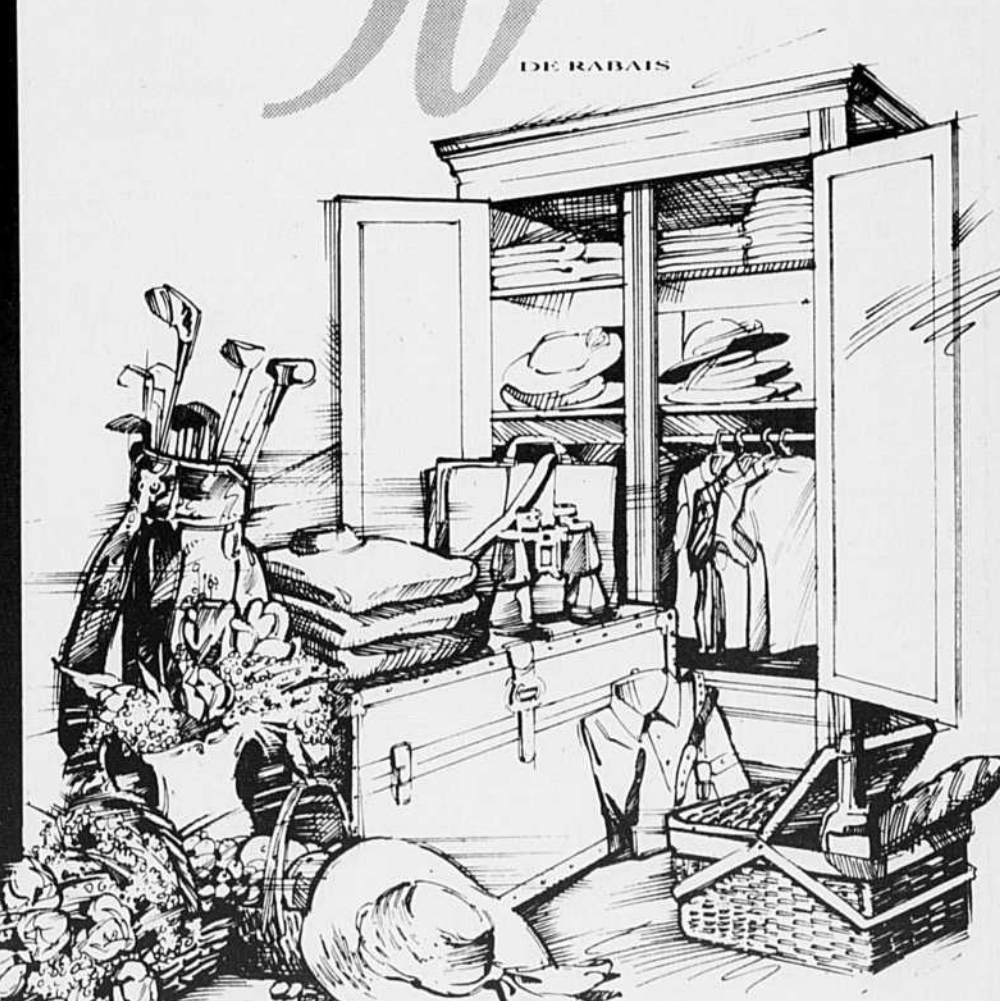
golf et grandes

marques

telles que Geiger, Gieswein, Ralph Lauren, J.J. Farmer, Woolrich, Timberland...

JUSQU'À 50% DE RABAIS

LA GRANDE, GRANDE QUALITÉ CORNEMUSE... À PETITS, PETITS PRIX!



CORNEMUSE

PLACE BELLE-COUR • SAINTE-FOY RUE LAURIER • OUTREMONT

# Bouchard juge fructueuse la dernière réunion du comité Clark

Gerry Arnold  
de la Presse Canadienne

CHARLOTTETOWN (PC) — La réunion de deux jours du comité du cabinet sur l'unité canadienne s'est terminée hier en laissant filtrer certains indices au sujet des progrès enregistrés au cours des discussions visant à définir le statut de société distincte du Québec.

« La dernière fois (que le comité s'est rencontré à Québec), j'étais frustré, cette fois je suis épuisé », a déclaré le ministre de la Santé, Benoît Bouchard, coprésident du comité et lieutenant québécois du premier ministre Brian Mulroney.

« Je crois qu'il y a une ferme volonté chez les ministres de travailler avec ce que nous appelons la société distincte. »

Le mois dernier, lors de la rencontre du comité à Québec, le ministre Bouchard s'était montré exaspéré de voir le mur — historique et culturel — qui séparait les canadiens anglophones et francophones.

Mais hier, il a averti que les gens ne devaient pas être préoccupés par la question de la société distincte pour le Québec, parce que la proposition constitutionnelle du gouver-

nement contiendra des éléments pour chaque région, comme par exemple la réforme du Sénat réclamée par l'Ouest.

Le comité sur l'unité prépare une proposition de réforme constitutionnelle qui doit être déposée aux Communes en septembre. Il tiendra sa rencontre finale à Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest, du 14 au 16 août et présentera un rapport pré-

liminaire de ses discussions plus tard au cours du même mois.

La ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall, a reconnu qu'il y avait eu progression sur la question de la société distincte, qui a précipité l'échec de l'accord du lac Meech l'an dernier.

« Nous avons passé beaucoup de temps sur la question de la société distincte, comme vous le savez, et je

penne qu'il y a maintenant un bien meilleure compréhension de cette question que lorsque nous avons commencé », a-t-elle déclaré, ajoutant que le comité est sur le point de prendre des décisions difficiles et de préciser certains enjeux.

Comme à l'habitude, le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, n'a dévoilé que peu de détails sur les discussions.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Palestiniens

la dirigeante palestinienne Hanan Ashrawi a ajouté que la centrale palestinienne acceptait le principe d'une conférence tout en soulignant que sa réussite dépendait de cinq conditions.

L'O.L.P. demande notamment qu'il soit garanti « que l'objet de la conférence soit l'application des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui stipulent la fin de l'occupation et le retrait israélien des territoires occupés en 1967, y compris de l'al Qods arabe (Jérusalem-Est) ».

« La participation palestinienne (à la conférence) est du seul ressort de l'O.L.P. qui désignera ses représentants, sans aucune ingérence extérieure », précise le communiqué.

Selon Hanan Ashrawi, James Baker souhaite que les Palestiniens acceptent un compromis en choisissant des délégués pouvant être acceptés par Israël, ce qui conduirait sans doute à laisser la question de Jérusalem-Est à l'écart de l'ordre du jour de la conférence.

James Baker, qui effectue sa sixième mission de paix au Proche-Orient depuis la fin de la guerre du Golfe, a exhorté les Palestiniens à ne pas passer à côté d'une chance de paix historique.

« Les Palestiniens ont presque plus à gagner que quiconque dans un processus de paix actif et viable et ont plus à perdre en l'absence de ce processus », a-t-il dit à Amman, à l'issue de trois heures d'entretiens avec le roi Hussein de Jordanie.

Le secrétaire d'État a par ailleurs annoncé que le président George Bush a rétabli l'aide américaine à la Jordanie, suspendue par le Congrès en mars dernier à cause des positions pro-irakiennes de ce pays lors de la guerre du Golfe.

« De notre point de vue, les Palestiniens ont plus à gagner d'un processus de paix viable et actif que pratiquement n'importe qui d'autre. De plus, de notre point de vue tout au moins, les Palestiniens ont le plus à perdre s'il n'y a pas de processus (de

paix) », a déclaré M. Baker.

« Les États-Unis espèrent vivement que les Palestiniens décideront qu'ils veulent faire partie de ce processus et qu'ils veulent profiter de l'offre de Sa Majesté (le roi Hussein de Jordanie) d'un parapluie sous la forme d'une délégation commune jordaniano-palestinienne », a poursuivi M. Baker.

Le secrétaire d'État a refusé de dévoiler les conditions qu'Israël pose à la composition de la délégation jordaniano-palestinienne.

Le ministre israélien de la Défense, M. Moshe Arens, a déclaré hier dans une interview qu'un « Palestinien de nationalité jordanienne né à Jérusalem serait acceptable pour l'État hébreu ».

Le souverain hachémite a pour sa part refusé d'entrer dans le débat de la composition de cette délégation, affirmant que c'était aux Palestiniens de choisir. « Nous ne pouvons pas, et personne ne peut, représenter les Palestiniens », a-t-il déclaré.

Pressenti pour participer à des pourparlers avec Israël, le maire palestinien de Bethléem, Elias Freidj, a pour sa part estimé à Washington que le statut définitif de la Jérusalem juive et de la Jérusalem arabe devait être négocié.

### ◆ « 9-1-1 »

l'aide d'un numéro unique, aux services de police, de pompiers et d'urgence médicale. Dans la région de Québec, il existe une vingtaine de numéros de téléphones différents pour rejoindre les ambulanciers, la police ou les pompiers dans les différentes villes de l'agglomération.

C'est pour améliorer la sécurité et rendre plus efficace les services d'urgence que le ministère souhaite généraliser et uniformiser ce service sur l'ensemble du territoire. De sorte que peu importe l'endroit où l'on est, on sache qu'il n'y a qu'un seul numéro à composer, et facile à retenir, si on se trouve en situation de détresse.

L'argent payé par les abonnés des services téléphoniques serait versé à la Régie des télécommunications du Québec laquelle, en vertu d'un système de péréquation interrégionale redistribuerait les fonds aux opérateurs locaux.

Le projet du ministère prévoit également la modernisation des systèmes déjà existants, de sorte que le service soit uniforme et réponde partout aux normes fixées par Québec.

### ◆ Parti conservateur

compte pour la part du lion des délégués à ces assises, s'y présente avec un programme particulièrement musclé. Les conservateurs de cette province proposent notamment à leur parti d'échanger l'aide internationale du Canada pour une armée plus fournie et de mettre fin au financement gouvernemental des groupes qui militent pour la paix.

C'est d'ailleurs de la circonscription torontoise de Rosedale qui émanent certaines des résolutions les plus controversées. Ce comité cossu de Toronto préconise entre autres qu'on assigne pour cinq ans des domiciles fixes aux nouveaux immigrants et qu'on renvoie à leurs pays d'origine les réfugiés une fois que les situations difficiles qu'ils ont eues seraient résorbées.

L'attrait d'un Canada plus homogène transparaît également dans d'autres résolutions. Dix circonscriptions des Prairies proposent ainsi l'abandon pur et simple du multiculturalisme tandis que l'Ontario prône que l'argent consacré à ce programme aille à intégrer les immigrants plus rapidement dans la société canadienne.

En réaction aux échos qui lui viennent de l'autre côté de la rivière Outaouais, la circonscription d'Ottawa-Vanier veut rappeler à tous les membres du parti « qu'il leur incombe de promouvoir activement et ouvertement les avantages d'un Canada fort et uni dans leurs régions et circonscriptions respectives ».

Le Nouveau-Brunswick de son côté veut que le gouvernement fédéral vote à ce que des drapeaux canadiens décorent toutes les salles de classe du pays.

Mais une des plus longues et certainement la plus tortueuse résolution du cahier ouvre le chapitre sur l'unité nationale et émane du comté de Bellechasse du ministre Pierre Blais. Dix-neuf lignes en tout qui laissent entendre, mais sans le préciser, que les provinces ont le droit de décider de leur avenir mais qu'à tout

éventuellement, Ottawa fera d'ici l'an prochain des offres constitutionnelles qui élimineront la nécessité d'un référendum, en particulier au Québec.

Placée en tête de liste des résolutions à savoir constitutionnelle par les hautes instances du parti, qui disent qu'elles ont procédé « par ordre d'importance », la tournure de cette résolution, convenant en privé plusieurs députés, en dit long sur la volonté du parti de manipuler le dossier de la Constitution avec des gants blancs.

Ni l'éthique, ni le leadership du premier ministre ne sont à l'ordre du jour de ces délibérations. D'ailleurs, ne faisant aucune concession à l'affaire Kealey et aux accusations qui pourraient en émaner, le parti a confié au ministre Pierre Cadieux, un des nombreux conservateurs mis en cause par l'ex-homme d'affaires outaouais, le soin d'ouvrir les délibérations de sa section-jeunesse.

### ◆ Parizeau

bre-échange, Simon Reisman, prétendre qu'un Québec devenu souverain ne serait pas admis à l'entente.

Quelques jours plus tard, des témoins fédéralistes invités à un congrès de producteurs agricoles, leur faisaient valoir que dans un Québec souverain, ils ne pourraient bénéficier des généreux quotas de lait qui leur permettent de vivre grassement sous le régime fédéral. « Jamais on a fait état du fait que le Québec constitue le plus gros marché du pays pour les exportations de légumes de l'Ontario et de bœuf de l'Ouest ».

Il y a eu aussi cette étude publiée par le professeur Thomas Courchesne de l'université Queen's, s'efforçant de démontrer que l'union économique issue de l'accession à la souveraineté accorderait au Québec moins de pouvoirs économiques que dans le régime fédéral actuel.

Des nombreux autres exemples d'hérésies qu'il a entendues et qui ont failli gâcher ses vacances, M. Parizeau a insisté sur cette mise en garde des Cris menaçant de se découper une partie du territoire québécois pour se bâtir un pays bien à eux. L'irritation du chef péquiste vient surtout du silence du gouvernement Bourassa, qui a laissé les médias du Canada anglais colporter jusqu'à l'étranger des prétentions qui ne tiennent pas compte du cadre juridique et constitutionnel qui préside au fonctionnement du fédéralisme

## Diverses rumeurs entourent la succession de Macdonald à Londres

LONDRES (PC) — Alors que Donald Macdonald s'embarque aujourd'hui pour le Canada, laissant derrière lui de nombreux changements dans les représentations diplomatiques de délégations générales canadiennes à Londres, les spéculations vont bon train quand au choix de son successeur.

M. Macdonald, qui réintègrera son cabinet d'avocat torontois, traversera l'océan Atlantique à bord du Queen Elizabeth 2. Il rentre au pays après un mandat de trois ans comme haut-commissaire en Grande-Bretagne.

Le nom du remplaçant de M. Macdonald est encore un secret bien gardé, à ce point que les membres du personnel du haut-commissariat en

poste à Londres s'informent auprès des journalistes canadiens des dernières rumeurs qui circulent dans la capitale fédérale.

Selon les rumeurs, la liste des remplaçants potentiels va de l'ex-leader libéral John Turner à l'ex-ministre du cabinet conservateur Flora Macdonald.

« Rien ne nous dit quand la nomination sera faite », a déclaré hier un porte-parole du haut-commissariat.

« Entre-temps, la vie suivra son cours. »

Jusqu'à ce que le premier ministre Brian Mulroney nomme le successeur de M. Macdonald, le haut-commissaire adjoint Gaëtan Lavertu, un diplomate de carrière, dirigera le personnel du haut-commissariat.

canadien. « Il y a quelque chose d'assez inédit dans le silence d'un gouvernement qui ne cherche même pas verbalement à protéger ses frontières ».

Textes à l'appui, M. Parizeau a fait la démonstration aux journalistes que l'article 3 des amendements constitutionnels de 1871 interdit que l'on modifie les frontières d'une province sans l'approbation de sa législature. Et que l'article 43 de la constitution de 1982 confirme, en des termes différents, les mêmes garanties d'intégrité des limites territoriales des provinces. Que la perception des droits et revendications des autochtones ait changé, M. Parizeau en convient, rappelant cependant que le cadre juridique lui n'a pas changé.

Considérant que cette campagne de peur a connu un succès médiatique irréfutable et que Robert Bourassa et ses ministres sont demeurés silencieux, le chef du PQ voit l'urgence de répliquer. Il lui paraît que la commission parlementaire, qu'il qualifiait jadis de bidon, est aujourd'hui le lieu idéal pour poursuivre le débat sur la souveraineté, pour inviter les auteurs de ces hérésies à s'expliquer et calmer les ardeurs des alarmistes. « À force d'être répétées

et reprises, ces affirmations spectaculaires risquent de s'accréditer dans l'esprit des gens ».

Dans l'hypothèse d'un référendum sur la souveraineté en octobre 1992, la commission devra avoir remis son rapport au gouvernement au début du mois d'août. Un rapport incluant la question référendaire que M. Parizeau souhaite différente de celle que son gouvernement avait rédigée en vue du référendum de 1980. « Ce pourrait être dans le genre: Est-ce que vous êtes en faveur que le Québec se donne un pays souverain ».

Alors qu'un journaliste lui suggérerait que Robert Bourassa n'est pas tenu de donner suite à sa requête et qu'il pourrait bien l'envoyer paître, Jacques Parizeau a haussé la voix: « Si le gouvernement refuse, ce sera révélateur. On commencera à comprendre pas mal de choses ».

À vous de jouer.



Voir autres avis en page A-11

## AVIS PUBLICS

### VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées

2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé

3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NORADVEY INC. de mandater, vs. BRASSARD, BRASSARD, BRASSARD, HUGUETTE, TREMBLAY, défendeurs. Le 15 août 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 14 rue Lacombe, dans la cité Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 réfrigérateur, 1 véhicule automobile de marque Nissan Maxima 1985, de couleur gris.

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NORADVEY INC. de mandater, vs. BRASSARD, BRASSARD, BRASSARD, HUGUETTE, TREMBLAY, défendeurs. Le 15 août 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 14 rue Lacombe, dans la cité Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 réfrigérateur, 1 véhicule automobile de marque Nissan Maxima 1985, de couleur gris.

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NORADVEY INC. de mandater, vs. BRASSARD, BRASSARD, BRASSARD, HUGUETTE, TREMBLAY, défendeurs. Le 15 août 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 14 rue Lacombe, dans la cité Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 réfrigérateur, 1 véhicule automobile de marque Nissan Maxima 1985, de couleur gris.

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NORADVEY INC. de mandater, vs. BRASSARD, BRASSARD, BRASSARD, HUGUETTE, TREMBLAY, défendeurs. Le 15 août 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 14 rue Lacombe, dans la cité Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 réfrigérateur, 1 véhicule automobile de marque Nissan Maxima 1985, de couleur gris.

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NORADVEY INC. de mandater, vs. BRASSARD, BRASSARD, BRASSARD, HUGUETTE, TREMBLAY, défendeurs. Le 15 août 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 14 rue Lacombe, dans la cité Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 réfrigérateur, 1 véhicule automobile de marque Nissan Maxima 1985, de couleur gris.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, NO. P-89-1150, P-89-0832 VILLE DE PIERRE-BENOÎT, demandeur, vs. SEAN HIGGINS, Partie défenderesse. Le 13ème jour d'août 1991, à 11h00, au 12480 BÉRGÈRE, Pierrefonds, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, au no 14 rue Lecomte, dans la cité Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 camion GMC de couleur blanc, 1 camion GMC Sierra 2500 1986, 1 mixer, 12 échafauds, 1 échelle 24 pieds, 1 camion GMC avec pompeur. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. FILION & ASS. HUSSEIN, 110 Ouest, de Martigny, St-Jérôme, Qc, J7Y 2G1 Tel. (514) 966-8292. St-Jérôme, le 11 juillet 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NORADVEY INC. de mandater, vs. BRASSARD, BRASSARD, BRASSARD, HUGUETTE, TREMBLAY, défendeurs. Le 15 août 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 14 rue Lacombe, dans la cité Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 moto Yamaha portant la plaque MMV 360, n.s. 413-90843. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES TURGEON, huissier, 466-2628. GRENIER, POISSANT & ASS. HUSSEIN, 110 Ouest, de Martigny, St-Jérôme, Qc, J7Y 2G1, 31 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, compte en la cité Ste-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO. 700-05-000210-918 LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h00 de l'après-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 14 rue Lecomte, dans la cité Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 camion GMC de couleur blanc, 1 camion GMC Sierra 2500 1986, 1 mixer, 12 échafauds, 1 échelle 24 pieds, 1 camion GMC avec pompeur. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. FILION & ASS. HUSSEIN, 110 Ouest, de Martigny, St-Jérôme, Qc, J7Y 2G1 Tel. (514) 966-8292. St-Jérôme, le 11 juillet 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NORADVEY INC. de mandater, vs. BRASSARD, BRASSARD, BRASSARD, HUGUETTE, TREMBLAY, défendeurs. Le 15 août 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 14 rue Lacombe, dans la cité Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en 1 moto Yamaha portant la plaque MMV 360, n.s. 413-90843. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES TURGEON, huissier, 466-2628. GRENIER, POISSANT & ASS. HUSSEIN, 110 Ouest, de Martigny, St-Jérôme, Qc, J7Y 2G1, 31 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, compte en la cité Ste-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-02742-901 AMERICAN EXPRESS CANADA INC. demandeur, vs. CIMENTIERS BOUVRETTÉ INC. défenderesse. Le 16 août 1991, à 13h30 de l'après-midi, au domicile et/ou place d'affaires de la défenderesse, dans cette cause, consistant en 1 V.A/G.M.C. 85 13 T. IMV F3194R et acc. 1 mixer à mortar et 1 auto 3 brouttes à ciment, blanc de scie 1/4 HP, et acc. plaque vibrané Robin et W1185 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. PIERRE ROY, huissier, 407 Du Palais, St-Jérôme, Qc, J7Z 1Y2. 06-0318. Montréal, le 23 juillet 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-018013-917 JUSTICTION ANGELENA INC. Partie demanderesse, vs. FRANCE AUDETTE, Partie défenderesse. Le 14ème jour d'août 1991, à 13h00, au 180 du Parc appartement 3, Laval, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCE AUDETTE, saisis en cette cause, consistant en 1 voiture Hyundai de couleur Excel G1, couleur blanche, 3 portes, licence CT 171. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE CERTIFIÉ. Information: JACQUES D'AMOUR, huissier, (514) 882-1212, 1111, 328-1122. De l'étude: BOISSIER, 110 Ouest, de Martigny, St-Jérôme, Qc, J7Y 2G1, 31 juillet 1991.

Province de Québec, District de Longueuil, No. 505-05-00047-911, 918 COUR SUPÉRIEURE, GESTION NOR

Montréal, samedi 3 août 1991

## La Vallée-de-la-Gatineau frappée par les déboires de l'industrie forestière

**Nathalie Beaulieu**  
Collaboration spéciale

LA VALLÉE-de-la-Gatineau, ce territoire de l'Outaouais comprenant 20 municipalités, vit les pires moments de son histoire. Les compagnies forestières, principalement installées à Maniwaki, réduisent leurs activités, quand elles ne ferment pas carrément leurs usines de transformation, ce qui se traduit par des centaines de mises à pied.

De plus, depuis quelques années, la population, évaluée à 21 000 habitants, est en décroissance, les jeunes quittent la région faute de débouchés. La population est vieillissante: 31 % est âgée de 45 ans et plus. Des chiffres compilés par Emploi et Immigration Canada et par Travail Québec indiquent que dans la Vallée, près d'une personne active sur trois vit de prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage.

Le maire de Maniwaki, Robert Coulombe, parle d'une profonde restructuration de l'économie. Les compagnies forestières, le principal moteur de la région, ont en effet procédé à de nombreuses mises à pied.

Invoquant des raisons financières, les Produits Forestiers Canadien Pacifique (anciennement la CIP) cesseront, dans quelques semaines, la drave sur la Rivière Gatineau, une activité vieille de près de 100 ans. Bilan: au moins 200 pertes d'emploi au cours des prochains mois pour une période indéterminée. Le bois coupé dans le nord de l'Outaouais sera donc transporté, par camion, aux deux usines (dont une de recyclage) que la compagnie possède déjà à Gatineau.

Avec l'entrée en opération en décembre de l'usine de recyclage et le bois que nous allons récupérer sur la rivière, les besoins diminuent, la situation est extrêmement difficile pour les compagnies forestières, il faut absolument qu'il y ait un ajustement», soutient Ken Allan, le directeur de la division forestière des PFCP, à Maniwaki.

Dans les années d'or de la compagnie, il y a environ 50 ans, les Produits Forestiers Canadien Pacifique embauchaient 3000 personnes à Maniwaki, principalement des bûcherons. Aujourd'hui, les gens réclament des usines de transformation. « Je

n'ai rien contre l'arrêt de la drave, mais il est temps que la région cesse d'être seulement un endroit où les compagnies viennent chercher de la matière première », affirme Guy Harvey, l'ancien responsable de l'application du plan de développement économique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Les Produits Forestiers Canadien Pacifique cesseront d'envoyer du bois sur la rivière à compter de la mi-septembre et on compte qu'en 1993, la Gatineau devrait être complètement nettoyée.

La Compagnie James Maclaren, qui possède trois usines à Maniwaki, cherche, quant à elle, des acheteurs pour ses divisions sciage, déroulage et parquetterie qui sont toutes trois fermées, certaines depuis plusieurs mois. Plus de 200 travailleurs supplémentaires sont donc au chômage en attendant que les activités vont reprendre prochainement.

La plupart des équipements, notamment à la scierie, datent des années 60 et de l'avis tant de la direction que des employés, la compagnie ne réussit plus à être compétitive. « Nous sommes extrêmement touchés par la récession puisque nous transformons surtout du bois franc, une essence utilisée dans la fabrication des meubles, un des secteurs victimes du ralentissement économique », affirme Norman Chenail, le porte-parole de la James Maclaren qui ne possèdera bientôt plus que deux usines dans l'Outaouais, une de papier journal à Masson et une autre de pâte Kraft à Thurso employant en tout, quelques 800 personnes.

« Dans la région de Maniwaki, nous avons été victime de ce que je pourrais appeler le syndrome Maclaren », soutient M. Chenail qui affirme que plusieurs organismes gouvernementaux tels la CSST et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont toujours été plus sévères avec la Maclaren qu'avec les autres compagnies. Il précise que la nouvelle politique forestière du gouvernement oblige la compagnie à couper une quantité importante de bois de mauvaise qualité qui doit être utilisé à l'usine de sciage. Conséquence: la marchandise ne se vend pas.

L'avenir est par ailleurs incertain à la scierie Grand-Remous, détenue



Le bois de la forêt de la Gatineau revient cher à cause des coûts de transport.

à 60 % par Rexfort et à 40 % par Produits Forestiers Canadien Pacifique. L'usine n'a pas tourné à plein régime depuis plus de deux ans et à ce moment, elle embauchait environ 125 travailleurs. Depuis l'été 1989, elle a fonctionné l'équivalent de quatre mois et encore là, de façon réduite. En principe, la scierie qui produit

des planches de pin et d'épinette doit rouvrir ses portes prochainement. « Il est toutefois impossible de donner une date exacte », précise Danielle Dussault, porte-parole de Rexfort qui semble, du moins pour l'instant, avoir renoncé à son projet de vendre la scierie Grand-Remous. « Notre bois se vend mal, il est trop

cher, en partie en raison des coûts de transports », ajoute Mme Dussault.

La situation est aussi difficile chez Planfor, une entreprise de reboisement qui a perdu cette année un contrat de 3 millions de plants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au profit de la pépinière

Argenteuil, dans la région de La-Chute. Planfor, qui emploie une centaine de personnes en période de pointe pourrait donc être obligée de mettre à pied la plupart de ses travailleurs à compter de 1995. « Il nous faut donc trouver de nouveaux débouchés, comme par exemple la production de variétés ornementales », explique Jean-François Léger, directeur-général de Planfor.

Récession, concurrence mondiale de plus en plus vive et changements technologiques portent donc un dur coup aux compagnies forestières et dans la Vallée-de-la-Gatineau la situation est d'autant plus difficile que la grande majorité des emplois en dépendent. Un comité de promotion de la forêt feuillue mis sur pied par le gouvernement québécois à la suite des pressions de la population, indique qu'actuellement moins de la moitié de la possibilité forestière de l'Outaouais est utilisée.

Et avec les fermetures des usines Maclaren et les changements de stratégies aux Produits Forestiers Canadien Pacifique les besoins vont diminuer. Le comité indique qu'il faudrait implanter une usine de pâte de feuillus durs dans la région, ce qui permettrait d'en développer le potentiel.

Toutefois, le document n'a jamais été officiellement présenté au gouvernement québécois. « Il faut continuer à faire des pressions pour obtenir quelque chose », affirme Guy Harvey.

Pourtant, malgré un bilan plutôt sombre, quelques usines réussissent à poursuivre leurs activités sans effectuer de mises à pied. C'est le cas de la scierie Atlas qui embauche une centaine de personnes à Low et à Northfield.

Toutes les études le confirment, la région est riche. Le plan de développement économique élaboré par le Comité d'aide aux collectivités de la Vallée-de-la-Gatineau soutient que les nombreuses disponibilités d'essence de bois non encore exploitées dans la région constituent un atout majeur dans la mesure, cependant, où l'on favorisera un accroissement de la transformation sur place des produits de la forêt. L'Outaouais a été identifiée comme étant la région par excellence des forêts feuillues et mélangées au Québec.

## La CVMQ suspend les transactions sur les titres de LavalinTech

**Claude Turcotte**

UNE ANNONCE importante aurait pu être faite hier au sujet de l'avenir de Lavalin, mais elle a été retardée parce que tous les détails n'ont pu être finalisés. Les pourparlers se poursuivaient encore en fin de journée.

En fait, la seule annonce officielle concernant ce dossier est venue de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui a émis en matinée une ordonnance d'interdiction de transaction à la bourse sur les actions de LavalinTech, une filiale du groupe Lavalin qui essentiellement se spécialise dans la recherche-développement. La CVMQ a imposé cette interdiction parce que les états financiers pour le troisième trimestre se terminant le 31 mai n'ont pas été publiés le 30 juillet, dans les dé-

lais prévus. Ces états financiers ne sont d'ailleurs pas encore publiés.

M. Clément Richard, vice-président aux relations publiques de Lavalin, a mentionné qu'il y avait une explication à cela. « C'est en raison de transactions envisagées et non conclues », a-t-il déclaré. Bien entendu, M. Richard a catégoriquement refusé de formuler tout autre commentaire. Ce fut le même silence de la part de tous les autres informateurs susceptibles de savoir quelque chose à propos de ce dossier, au bureau du premier ministre, chez SNC et la Banque Nationale, laquelle souhaiterait vivement une fusion des filiales de génie-conseil de Lavalin et de SNC, selon ce que rapporte l'hebdomadaire *Les Affaires* dans sa dernière livraison, en citant de hauts dirigeants, sans les nommer toutefois. La porte-parole de la Banque Nationale a refusé de commenter le con-

tenu de cet article qui suggérait qu'une entente devait être conclue au plus tard hier.

Il semble qu'on n'en soit pas tout à fait rendu à cette étape, mais tout indique qu'on en soit très proche. Personne n'osait affirmer hier soir qu'il n'y aurait pas d'annonce d'entente au cours de la fin de semaine, bien que tous étaient portés à croire qu'il faudrait attendre au moins jusqu'à lundi.

Il va sans dire que pour le moment toutes sortes de rumeurs circulent. Qui dirige vraiment Lavalin? Qui achètera quoi? De quelle façon le gouvernement interviendra-t-il? Par la Caisse de dépôt, la Société générale de financement ou la Société de développement industriel? À Québec, on répond qu'il n'est pas du tout assuré que le gouvernement interviendra, bien qu'il surveille les choses de près.

Pour ce qui est de LavalinTech, son rapport annuel pour 1990 montre un bénéfice net de 445 000 \$ en comparaison de 64 000 \$ en 1989. Ses revenus bruts étaient de 1,7 million \$, une très légère hausse sur les 1,6 million \$ de l'exercice précédent. Cette filiale regroupe des activités ayant une portée à plus long terme et impliquant un effort en recherche-développement. On y retrouve par exemple l'éolienne de Cap-Chat et le projet Magnolia, qui vise à la mise au point d'une nouvelle technologie de production de magnésium à partir des résidus d'amianté.

Cette filiale pourrait donc être vendue ou intégrée à une autre entreprise. La rumeur veut d'ailleurs que beaucoup de choses soient à vendre chez Lavalin, y compris l'importante collection de tableaux accumulés au fil des années.

## L'Ontario reste l'enfant chéri du fédéral en matière de R-D

**Manon Cornellier**  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — L'Ontario reste l'enfant chéri du gouvernement fédéral et du secteur privé quand il s'agit d'investir dans la recherche-développement.

C'est ce que révèle des données publiées hier par Statistique Canada sur la répartition provinciale de la R-D au Canada. Ces chiffres montrent qu'en 1989, l'Ontario recevait 51 % des fonds fédéraux en matière de R-D alors que le Québec n'en recevait que 19 %.

En ce qui a trait aux investissements des entreprises, le Québec récoltait 31 % des fonds investis tandis que l'Ontario en recevait 52 %.

Quand on parle en terme de recherche effectuée par les agences et les ministères fédéraux eux-mêmes, on parle de 58 % des fonds de recherche dépensés en Ontario comparativement à 11 % au Québec. Bref, les scientifiques à l'emploi du gouvernement fédéral oeuvrent surtout chez nos voisins.

C'est la même chose du côté du secteur privé. En effet, 57 % de la R-D exécutée par les entreprises au Canada se déroule dans la province voisine et 27 % au Québec.

Mais en bout de ligne, sur l'ensemble des fonds de R-D dépensés au Québec, une plus grande part du financement de la recherche québécoise est financée par le secteur privé et par la province qu'en Ontario.

Au Québec, 50 % de la recherche est financée par les entreprises, 22 % par le fédéral, 18 % par les institu-

tions d'enseignement et les organismes à but non lucratif et 10 % par la province. Il faut noter qu'en 1985, 28 % de la recherche québécoise était financée par Ottawa.

En Ontario, 41 % de l'ensemble de la recherche est financée par les entreprises, 29 % par le fédéral (30 % en 1985), 25 % par les institutions d'enseignement et les organismes à but non lucratif et seulement 5 % par la province.

Il faut noter qu'en chiffres absolus, l'Ontario dépense un peu plus que le Québec pour financer la recherche, soit 210 millions \$ comparativement à 208 millions \$. Mais cette province est plus riche et la proportion des fonds provinciaux comparativement à l'ensemble des sommes dépensées en R-D est plus faible qu'au Québec.

Dans l'ensemble, près de 4,5 milliards \$ ont été investis en R-D en 1989 en Ontario comparativement à près de 2,2 milliards \$ au Québec.

L'Ontario demeure la province ayant la proportion la plus élevée d'investissements en R-D en fonction de son produit intérieur brut. Mais entre 1988 et 1989, elle a vu ce pourcentage passer de 1,7 à 1,64. En 1985, le ratio ontarien était de 1,87. Le Québec n'a pas atteint ce niveau mais il a enregistré une minime augmentation en 1989 par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 1,4 à 1,44 %. Toutefois, c'est toujours moins qu'en 1985 (1,47 %).

La part des fonds canadiens investis au Québec, qu'ils soient de source gouvernementale, privée ou institutionnelle, a oscillé entre 23 % en 1985 et 25 % en 1989. Celle de l'Ontario était de 51 % en 1985 et de 52 % en 1989.

## Le Luxembourg porte plainte contre la BCCI

LUXEMBOURG (AFP) — L'Institut monétaire luxembourgeois (IML) a déposé plainte contre le Bank of Credit and Commerce International (BCCI) auprès du parquet du Grand-Duché, a annoncé hier le directeur de l'IML, M. Pierre Jaans.

M. Jaans a ajouté, sans donner d'autres détails, que la BCCI était soupçonnée « d'activités relevant du code pénal ».

Parallèlement, les autorités ont placé sous gestion contrôlée la holding BCCI qui possède les deux banques du groupe, la BCCI SA Luxembourg et la BCCI Overseas basée aux îles Caïman.

Fermée le 5 juillet dernier sur ordre des autorités monétaires de plusieurs pays, la BCCI avait son siège juridique à Luxembourg et un important centre d'opérations à Londres. Le 29 juillet, la justice américaine a inculpé de faux et escroquerie les principaux dirigeants de la BCCI qui a été dénoncée par la Banque d'Angleterre comme une institution « criminelle ».

Hier, le directeur de l'Institut monétaire luxembourgeois a affirmé devant des journalistes que le rapport des vérificateurs Price Waterhouse, remis en juin dernier à la Banque d'Angleterre, n'a pas révélé l'existence de fraudes à la BCCI Luxembourg.

Selon M. Jaans, aucun dirigeant de la BCCI Luxembourg n'a été mis en rapport avec les fraudes découvertes à la BCCI dans le reste du monde. Hormis quelques transferts de fonds

qui auraient transité par Luxembourg, le Grand-Duché a été mis hors de cause par le rapport, a ajouté M. Jaans.

Le gel des opérations de la BCCI à Luxembourg touche environ 5000 comptes de personnes privées, non résidentes au Grand-Duché.

Selon de premières estimations, le système de garantie des dépôts financé par les banques de la place devrait déboursier 1,6 milliard de francs luxembourgeois (44,5 millions \$US) si la banque était mise en liquidation. La Haute Cour de Londres a reporté de quatre mois cette mise en liquidation.

L'Institut monétaire luxembourgeois, qui contrôle le fonctionnement des quelque 150 banques installées au Grand-Duché, ne dispose que de 26 fonctionnaires pour remplir cette tâche. M. Jaans a affirmé que ces effectifs étaient proportionnellement plus importants que ceux de l'instance de contrôle bancaire allemande. Il a ajouté qu'une agence d'évaluation britannique avait certifié que l'IML était un des instruments de supervision les plus efficaces d'Europe.

M. Jaans répondait ainsi aux critiques formulées régulièrement contre la place financière de Luxembourg.

Le Grand-Duché de Luxembourg (320 000 habitants) n'a pas de banque centrale. Cette mission est assumée par la Banque nationale de Belgique avec laquelle le Grand-Duché est en

union monétaire. Il abrite également plus de 7000 sociétés financières qui gèrent des portefeuilles d'actions et plus de 450 fonds d'investissements qui convertissent l'argent liquide en placements boursiers.

Le premier ministre luxembourgeois Jacques Santer a révélé à des journalistes qu'il avait demandé, il y a quelques temps, à la BCCI de démentir son siège juridique dans un autre pays et de ne laisser au Grand-Duché qu'une simple succursale.

En janvier 1990, lorsque la filiale américaine de la BCCI avait reconnu devant un tribunal de Miami avoir blanchi de l'argent de la drogue, M. Santer avait déclaré à l'AFP: « Un retrait de licence de la BCCI Luxembourg peut être envisagé mais à la lumière seulement du dossier pénal ».

En automne 1988, la BCCI avait été mise en cause à propos d'un virement suspect de 5 millions \$ venant de Londres. À la suite de cette découverte le parlement luxembourgeois avait renforcé en juillet 1989 la législation punissant la manipulation de fonds d'origine illégale.

Par ailleurs, des milliers d'épargnants libanais, pris de panique, se sont rués dans les derniers jours au guichet de la Banque du Liban et d'Outre-Mer, la première du pays, pour vider leurs comptes à la suite de rumeurs sur sa faillite et d'un lien entre l'établissement et la BCCI.

La panique est retombée hier en fin de journée après des déclarations officielles apaisantes.

Interrogé sur les rumeurs ayant fait état d'un lien entre la Banque du Liban et d'Outre-Mer et la BCCI, le président de l'Association des banques libanaises, M. Georges Achi, a affirmé que la Banque du Liban et d'Outre-Mer « n'avait aucun avoir à la BCCI ».

Commencée mardi, la psychose a atteint son paroxysme jeudi lorsque les déposants ont assailli les guichets, notamment le siège de la banque et ses succursales à Beyrouth et à Tyr (Liban sud).

Alors que les banques ferment au Liban à 14h00 (heure locale), les 24 succursales de cette banque, fondée en 1953, avaient laissé jeudi leurs portes ouvertes jusqu'à 23h00 (20h00 GMT), pour satisfaire sans réserve les demandes de sa clientèle. Dans un communiqué, la direction de la banque a affirmé hier que les guichets resteraient ouverts même dimanche prochain.

« Notre établissement, qui dispose des plus importants dépôts, soit 296 milliards de L.L. (livres libanaises) environ 300 millions \$US, est depuis dix ans en tête » des quelque 70 établissements bancaires du pays, ajoute le communiqué.

De son côté, le gouverneur de la Banque centrale du Liban (BDL), M. Michel Khoury, a estimé qu'il était « regrettable que la volonté de détruire l'économie libanaise arrive au point de répandre de fausses rumeurs sur des institutions bancaires qui se portent bien ».

## L'OPEP doit investir

CARACAS (Reuter) — Celestino Armas, président de l'OPEP, a déclaré que les principaux membres de l'organisation devraient investir 150 milliards \$US durant la décennie pour développer leurs capacités de production, de raffinage et de distribution.

« Pour garantir une offre qui satisfasse une demande mondiale en hausse, les pays de l'OPEP disposant d'importantes réserves doivent augmenter leurs capacités de production de quelque huit à 10 millions de barils par jour (bpj) », a dit Armas.

Ces cinq dernières années, la demande mondiale de pétrole est passée de 45 à 52 millions de bpj, la demande à l'OPEP passant dans le même temps de 15,5 millions à 23 millions de bpj, et cette tendance ne s'inversera probablement pas.

**CAISSE POPULAIRE CÔTE-DES-NEIGES**

5480, Chemin de la Côte-des-Neiges  
Montréal (Québec)  
H3T 1Y5  
(514) 735-1574

**CERTIFICAT DE DÉPÔT À TERME**

**9.75% 3 ANS**  
**10.25% 5 ANS**

Ces taux sont sujets à changement sans préavis.

N.B.: + 0.125% pour les personnes de 60 ans et plus.

# Avis de la Commission des transports du Québec

## Les transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

### AUTOBUS

Délais d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

**INTERCAR CÔTE-NORD INC.**  
4511 boulevard Talbot  
Chicoutimi (Chicoutimi) G7H 5B1  
Proc.: Vézina, Pouliot  
DEMANDE DE PERMIS SPECIAL  
Transport interurbain  
Autorisation: Québec, Ste-Anne-de-Beaupré, Beaulieu  
Parcours: Route 138: Québec, Ste-Anne-de-Beaupré et Beaulieu  
Horaire et fréquence: tel que déposé au dossier  
Clientèle: public en général  
Catégorie d'autobus: 1-2-3-4-5-6  
Conditions et restrictions: pas de service local de Québec à Châteauguay-Richer, y incluant les municipalités intermédiaires. Le titulaire ne pourra utiliser les zones d'arrêt de la C.T.C.U. entre Québec et Boischatel.  
Durée du permis: 364 jours.

**2756-1992 QUÉBEC INC.**  
55, Du Terminus  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4  
Proc.: Me François Perreault  
DEMANDE DE PERMIS SPECIAL  
TRANSPORT INTERURBAIN  
Autorisation: La Sarre, Colombourg, Macamic, Authier, Taschereau, Launay Trecesson et Amos  
Parcours: dans La Sarre: suivant entente avec l'autorité municipale  
Route 111: de La Sarre à Amos  
Dans Amos: suivant entente avec l'autorité municipale.  
Horaires et fréquence: selon l'horaire autorisé au dossier.  
Catégories de véhicules: 1, 2, 3, 4, 5 et 6  
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.  
Durée: un an moins un jour.

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

**MASKI-TOURS INC.**  
1691, Lottinville  
Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0  
Proc.: Me David F. Blair  
DEMANDE DE PERMIS  
TRANSPORT NOLISÉ  
Autorisation: Louiseville, Saint-Barnabé, Yamachiche, Saint-Léon-le-Grand, Zone 5 qui comprend les municipalités de Shawinigan, Shawinigan-Sud, Baie-de-Shawinigan  
Clientèle: groupe de personnes  
Catégories d'autobus: 1 et 6  
Durée: 5 ans

**LES AUTOBUS LÉON ST-ONGE INC.**  
117, Rang Sud de la Rivière  
C.P. 543  
Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0  
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS  
6-Q-000607-001B  
TRANSPORT NOLISÉ  
Autorisation: de Kamouraska, Saint-Denis, Saint-Philippe-de-Néri, Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme, Saint-Gabriel-Lanternant et La Pocatière  
Fréquence: irrégulière  
Clientèle: les services de loisirs, les services des handicapés, les clubs de l'âge d'or, les dames fermières, l'ambulance St-Jean, les jeunes ruraux, les services pour les cours de natation et l'Aleas des sept (7) municipalités précitées.  
Catégorie de véhicules: 5  
Durée: 5 ans

**M. ANDRÉ NÉRON**  
(TRANSPORT NÉRON ROBERVAL ENR.)  
1205, rue Ampère, suite 204  
Boucherville (Québec) J4B 7M6  
Proc.: Me Jean-Pierre Roy  
DEMANDE DE PERMIS  
TRANSPORT SCOLAIRE  
Territoire: Chambord, Val-Jalbert, Roberval, Saint-Félicien et Saint-Félicien  
Pour l'organisme suivant:  
Cégep de Saint-Félicien  
Horaire et fréquence: le matin et le soir pendant l'année scolaire.  
Clientèle: scolaire  
Catégories d'autobus: 4  
Pour une durée de: 3 ans

**AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.**  
1225, des Érables  
Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0  
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS  
4-Q-000336-010B  
TRANSPORT AÉROPORTUAIRE  
Autorisation: de Québec et Sainte-Foy avec arrêt à Trois-Rivières, à l'aéroport international de Mirabel  
Parcours: dans Québec, Sainte-Foy et Trois-Rivières, selon l'entente avec les municipalités via l'autoroute 40, l'autoroute 640 et l'autoroute 15 jusqu'à l'aéroport de Mirabel  
Clientèle: public en général  
Catégorie de véhicules: 1 et 2  
Date de fin: 1996-07-04  
Conditions et restrictions:  
Au maintien en vigueur des autorisations du ministère des transports du Canada.

**2691931 CANADA INC.**  
(LOCATION DE CAMION VIKING)  
1040, Du Grand Tronc  
Charlesbourg (Québec) G1N 4H8  
Proc.: Langlois Robert Gaudreau  
DEMANDE DE PERMIS  
de location à court et long termes de camions, camionnettes, fourgons, fourgonnettes, tracteurs, remorques et semi-remorques  
Au: 1040, Du Grand Tronc  
Charlesbourg (Québec) G1N 4H8

### LOCATION

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

**2691931 CANADA INC.**  
(LOCATION DE CAMION VIKING)  
1040, Du Grand Tronc  
Charlesbourg (Québec) G1N 4H8  
Proc.: Langlois Robert Gaudreau  
DEMANDE DE PERMIS  
de location à court et long termes de camions, camionnettes, fourgons, fourgonnettes, tracteurs, remorques et semi-remorques  
Au: 1040, Du Grand Tronc  
Charlesbourg (Québec) G1N 4H8

### TAXI

Délais d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: Q-91-05666-2  
**1847-6085 QUÉBEC INC.**  
70, Gamble Ouest  
C.P. 1134  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R4  
Proc.: Me Benoit Boulanger  
Et demandeur-cédant:  
LAFFRANCE, Mario  
120, Chemin des Pionniers  
Rouyn-Noranda J9X 5B7  
TRANSFERT DE PERMIS  
3-Q-205225-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Rouyn-Noranda (A-48)

No: Q-91-05672-0  
**ST-GERMAIN, ROBERT**  
235, Sunny-Lane  
Trois-Rivières Ouest  
(Québec) G9A 5C9  
Et demandeur-cédant:  
JOURDAIN, Alain  
1631, Notre-Dame  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
(Québec) G8T 4J9  
TRANSFERT DE PERMIS  
8-Q-205238-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Trois-Rivières (A-40).

No: Q-91-05716-5  
**BEAULIEU, DENIS**  
12, De Vaudreuil  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1E4  
Et demandeur-cédant:  
MOURAIN, Antoninette  
185, rue Grande  
Pointe-Label (Québec) G0H 1N0  
Proc.: Me Shirley Murphy  
DEMANDE DE TRANSFERT  
9-Q-203505-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Côte-Nord (A-21).

No: Q-91-05719-9  
**PARENT, DENIS**  
460A, rue Cardinal  
Vanier (Québec) G1M 1J4  
Et demandeur-cédant:  
Succession Fernand Parent  
a/s Serge Parent L.U.  
4700, 47ème Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec) G1H 6Z7  
DEMANDE DE TRANSFERT  
7-Q-205288-001A  
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36).

No: Q-91-05676-1  
**MATTE, MICHEL**  
65, Ste-Madeleine  
St-Basile (Québec) G0A 3G0  
DEMANDE DE PERMIS  
Dans le territoire de:  
la région de Pont-Rouge (237808-RG) formée des municipalités suivantes:  
Pont Rouge (29200-VL)  
Ste-Jeanne-de-Pont-Rouge (29220-VL)  
St-Basile sud (29320-VL)  
St-Basile (29340-P)

No: Q-91-05678-7  
**LORD, CLÉMENT**  
1344, Rue Hélène  
C.P. 646  
Normandin (Québec) G0W 2E0  
DEMANDE DE PERMIS  
Dans le territoire de:  
la région de Normandin  
226001-RG formée des municipalités suivantes:  
Albanel (90330-SD)  
Normandin (90340-V)  
St-Thomas-Didyme (90580-SD)

No: Q-91-05705-8  
**LAPLANTE, NICOLE**  
(Taxi Cadillac Enr.)  
31, Rang Doré  
C.P. 234  
Cadillac (Québec) J0Y 1C0  
DEMANDE DE PERMIS  
Dans le territoire de:  
Cadillac (84260-V)

No: Q-91-05708-2  
**DUGUAY, GILLES**  
(Paspébiac Enr.)  
65, route 132  
Paspébiac (Québec) G0C 2K0  
DEMANDE DE PERMIS  
21-2007-RG Paspébiac 2  
formée des municipalités suivantes:  
04190-CT St-Godefroi  
04200-SD Hope Town  
04220-CT Hope  
04230-SD Paspébiac

No: M-91-10934-3  
**LES TRANSPORTS P. SCHINCK INC.**  
307, ch. Vinceslette  
Waterloo  
(Shefford) JOE 2N0  
Proc. Me Louis Lavioie  
Et demandeur-cédant:  
SCHINCK PIERRE  
307, ch. Vinceslette, R.R. 3  
Waterloo  
(Shefford) JOE 2N0  
TRANSFERT DE PERMIS  
1-M-509608-001C  
Territoire: Région 05  
Matières autorisées: Toutes et Matière 26, la drêche, les grains, la moule et les ingrédients entrant dans la composition de nourriture animale.

No: M-91-10948-3  
**TRANSPORT DANIEL PETIT INC.**  
(Transport M.P.L. Enr.)  
2515, chemin des Écosseas  
Sherbrooke  
(Sherbrooke) J1H 5H1  
Et demandeur-cédant:  
LAPRE, MARIE-PAULE  
1321, place Quintal  
Fleurimont  
(Sherbrooke) J1E 3J4  
TRANSFERT DE PERMIS  
5-M-509335-001B  
Territoire: Région 05  
Matières autorisées: Toutes

No: Q-91-05673-8  
**TRANSPORT DOYEN L.T.E.E.**  
45, Route 281  
Armagh  
(Bellevue) GOR 1A0  
Et demandeur-cédant:  
GAGNON, GASTON  
1351, des Pins  
St-Rédempteur  
(Levis) G0S 3B0  
TRANSFERT DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 03  
Matières autorisées: Toutes  
Permis concerné: 9-Q-509844-001A

No: Q-91-05677-9  
**PELLERIN, CHRISTIAN**  
864, 1er Rang  
Saint-Barnabé  
(Saint-Maurice) G0X 2K0  
Et demandeur-cédant:  
TOUSIGNANT-ROUX, ISABELLE/  
Transport Enr.  
728, Rang Ste-Agathe  
Ste-Sophie-de-Levrard  
(Nicolet) G0X 3C0  
Proc. Maurice Pellerin, notaire  
TRANSFERT DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 04  
Matières autorisées: Toutes  
Permis concerné: 7-Q-509986-001A

No: Q-91-05679-4  
**EXCAVATION DANIEL NERON ET FILS INC.**  
759, Sacré-Coeur  
Saint-Félicien  
(Sac-St-Jean-ouest) G8K 1T1  
Et demandeur-cédant:  
SIMARD, ROBIN  
35, rue des Coleaux  
L'Anse St-Jean  
(Chicoutimi) G0V 1J0  
TRANSFERT DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 02  
Matières autorisées: 01, 04  
Permis concerné: 6-Q-507866-001A

No: Q-91-05714-0  
**BACHAND, RÉAL**  
615, Notre-Dame ouest  
Victoriaville  
(Arthabaska) G6P 1T3  
Et demandeur-cédant:  
GODIN, JACQUES  
521, rang Nault  
Victoriaville  
(Arthabaska) G6P 7R6  
TRANSFERT DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 04  
Matières autorisées: Toutes  
Permis concerné: 1-Q-500965-001A

No: Q-91-05704-1  
**TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RÉGION 04 INC.**  
228, rue Vachon  
Cap-de-la-Madeleine  
(Champlain) G8T 8Y2  
et  
**TRANSPORTEURS EN VRAC DE LAVIOLETTE INC.**  
481, rue Frigon, C.P. 177  
Saint-Tite  
(Champlain) G0X 3H0  
Proc. Beaudet & Beaudet  
El requérant-intimé  
DUCHESNEAU, GUY  
3902, boul. Ducharme, C.P. 98  
La Tuque  
(Champlain) G9X 3P1  
ANNULATION DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 04  
Matières autorisées: Toutes  
Permis concerné: 5-Q-509673-001A

No: Q-91-05683-7  
**BLAIS, GILLES**  
15, rue des Vigneaux  
Sainte-Thérèse-de-Gaspé  
(Gaspé-est) G0C 3B0  
Et demandeur-cédant:  
NICOLAS, SERGE  
1391, Rang 2  
Percé "Cap d'Espoir"  
(Gaspé-est) G0C 1K0  
TRANSFERT DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 01  
Matières autorisées: Toutes  
Permis concernés: 6-Q-507437-001A

No: Q-91-05694-4  
**EXCAVATION DANIEL NERON ET FILS INC.**  
759, Sacré-Coeur  
Saint-Félicien  
(Sac-St-Jean-ouest) G8K 1T1  
Et demandeur-cédant:  
SIMARD, ROBIN  
35, rue des Coleaux  
L'Anse St-Jean  
(Chicoutimi) G0V 1J0  
TRANSFERT DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 02  
Matières autorisées: 01, 04  
Permis concerné: 6-Q-507866-001A

No: Q-91-05710-3  
**PRIMA VEILLETTE TRANSPORT INC.**  
650, boul. Saint-Joseph  
Saint-Tite  
(Champlain) G0X 3H0  
Proc. Beaudet & Beaudet  
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS  
Transport de matières en vrac  
Dans le territoire de: Région 04  
Matières autorisées: Toutes  
Permis concerné: 1-Q-500965-001A

No: Q-91-05703-3  
**DELANTY, DOUGLAS PATRICK**  
a/s Gilbert Haec  
455, Rang St-Antoine  
Laval (Québec) HTW 3S6  
LICENCE INTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10946-7  
**O'NEILL, STEPHEN E.**  
a/s Guy & Gilbert  
770, Sherbrooke O., # 2300  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Proc.: Guy & Gilbert  
LICENCE INTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-10950-9  
**MISSISSIPPI CHEMICAL EXPRESS INC.**  
a/s Paquette, Perrault  
200 St-Jacques Ouest, suite 900  
Montréal (île de Montréal) H2Y 1M1  
Proc.: Paquette, Perrault, Trudeau & Associé  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10951-7  
**STERLING MOVING & STORAGE INC.**  
a/s Lafleur, Brown  
1, Place Ville-Marie, suite 3725  
Montréal (île de Montréal) H3B 3P4  
Proc.: Lafleur, Brown, DeGrandpré, Kronström  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10952-5  
**2693291 CANADA INC.**  
Select Express Montréal  
625, Meloche  
Dorval (île de Montréal) H9P 2T1  
Proc.: Langlois, Robert, Gaudreau  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10953-3  
**B & R ECKEL'S TRANSPORT LTD.**  
a/s Lucien Roy  
3405, Bedard Street  
St-Jean-Baptiste  
(Québec) J0L 2B0  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10954-1  
**ELGIN MOTOR FREIGHT INC.**  
a/s Lafleur, Brown  
1, Pl. Ville-Marie, # 3725  
Montréal (Québec) H3B 3P4  
Proc.: Lafleur, Brown, DeGrandpré, Kronström  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10954-1  
**ELGIN MOTOR FREIGHT INC.**  
a/s Lafleur, Brown  
1, Pl. Ville-Marie, # 3725  
Montréal (Québec) H3B 3P4  
Proc.: Lafleur, Brown, DeGrandpré, Kronström  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10954-1  
**ELGIN MOTOR FREIGHT INC.**  
a/s Lafleur, Brown  
1, Pl. Ville-Marie, # 3725  
Montréal (Québec) H3B 3P4  
Proc.: Lafleur, Brown, DeGrandpré, Kronström  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10956-6  
**MURPHY, TERRENCE R.**  
a/s Guy & Gilbert  
770, Sherbrooke O., # 2300  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Proc.: Guy & Gilbert  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-10920-2  
**TRANSPORT PHIL-JY-CO INC.**  
266, Route 139  
Acton Vale (Bagot) J0H 1A0  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10921-0  
**TRANSPORT PHIL-JY-CO INC.**  
266, Route 139  
Acton Vale (Bagot) J0H 1A0  
LICENCE INTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-10945-9  
**STYNIK TRUCKING INC.**  
a/s Lande & Associates  
3424, Drummond St., # 200  
Montréal (Québec) H3G 1Y1  
Proc.: Lande & Associates  
LICENCE INTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-10946-7  
**O'NEILL, STEPHEN E.**  
a/s Guy & Gilbert  
770, Sherbrooke O., # 2300  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Proc.: Guy & Gilbert  
LICENCE INTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-10947-5  
**DELANTY, DOUGLAS PATRICK**  
a/s Gilbert Haec  
455, Rang St-Antoine  
Laval (Québec) HTW 3S6  
LICENCE INTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10950-9  
**MISSISSIPPI CHEMICAL EXPRESS INC.**  
a/s Paquette, Perrault  
200 St-Jacques Ouest, suite 900  
Montréal (île de Montréal) H2Y 1M1  
Proc.: Paquette, Perrault, Trudeau & Associé  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10951-7  
**STERLING MOVING & STORAGE INC.**  
a/s Lafleur, Brown  
1, Place Ville-Marie, suite 3725  
Montréal (île de Montréal) H3B 3P4  
Proc.: Lafleur, Brown, DeGrandpré, Kronström  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10952-5  
**2693291 CANADA INC.**  
Select Express Montréal  
625, Meloche  
Dorval (île de Montréal) H9P 2T1  
Proc.: Langlois, Robert, Gaudreau  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10953-3  
**B & R ECKEL'S TRANSPORT LTD.**  
a/s Lucien Roy  
3405, Bedard Street  
St-Jean-Baptiste  
(Québec) J0L 2B0  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10954-1  
**ELGIN MOTOR FREIGHT INC.**  
a/s Lafleur, Brown  
1, Pl. Ville-Marie, # 3725  
Montréal (Québec) H3B 3P4  
Proc.: Lafleur, Brown, DeGrandpré, Kronström  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10956-6  
**MURPHY, TERRENCE R.**  
a/s Guy & Gilbert  
770, Sherbrooke O., # 2300  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Proc.: Guy & Gilbert  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10957-4  
**HUDSON TRUCK & TRAILER INC.**  
a/s Jacques Houle  
35 — 38e Avenue  
Bois-des-Filiations  
(Québec) J6Z 2J4  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10958-2  
**SMF INC.**  
a/s Corp. Rech. & Anal. Centre  
1080, Beaver Hall H.  
Montréal (Québec) H2Z 1S8  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10959-0  
**TNT SCHEDULED SERVICES INC.**  
10325, Ryan Avenue  
Dorval (Québec) H9P 1A2  
Proc.: Gowling, Strathy & Henderson  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10960-8  
**K.B. TRANSPORT INC.**  
a/s Mongeau, Guin, Côté  
1596, Ave des Pins O.  
Montréal (Québec) H3G 1B4  
Proc.: Mongeau, Guin, Côté, Roy  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10967-3  
**FERNAND GOSSELIN (1990) INC.**  
1055, le Marché Central  
Montréal (île de Montréal) H4N 1K3  
Proc.: Me Yvon Chouinard  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10968-1  
**ROBERT, STÉPHANE**  
Transport Stéphane Robert Enr.  
516 Rang Séraphine  
L'Ange-Gardien  
(Québec) JOE 1E0  
LICENCE INTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-10969-9  
**GASTON CONTANT INC.**  
6310, boul. des Mille-iles  
Laval (Laval) H0A 1G0  
PERMIS LOCAL  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-10973-1  
**KORRAL TRUCKING INC.**  
a/s Can. U.S. Transp. Cons.  
400, De Maisonneuve, suite 907-C  
Montréal (île de Montréal) H3A 1L4  
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE  
Transport général public  
Biens transportés:  
Groupe 35: Marchandises générales.  
Territoires demandés:  
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick,

ECONOMIE

PUBLICITÉ / MARKETING

260 millions \$ pour récupérer les bouteilles de Perrier

Jean-Pierre Nicaise
Collaboration spéciale

L'EFFET BENZÈNE entache toujours les résultats du groupe français Perrier, bien plus que ce qu'avaient prévus les dirigeants. Baisse du chiffre d'affaires de 18 %, 2,72 milliards \$; baisse du bénéfice d'exploitation de 21 %, à 220 millions \$...

dividende de 4,6 \$ par action, une augmentation de 15 % sur l'exercice précédent (différents actifs ont été vendus).

En janvier dernier, LE DEVOIR a déjà largement rendu compte de « cas Perrier », d'autant plus que les campagnes de communication du groupe sont articulées à l'échelle mondiale par la Québécoise Suzanne Sauvage, pdg de Burson-Marsteller à Paris. Des communications qui ont entraîné des coûts indus de 48,6 millions \$, alors que les seuls frais financiers résultant de l'ensemble de l'opération retrais s'élevaient à 18 millions \$, le rachat et la destruction des bouteilles représentaient pour leur part quelque 201 millions \$, selon le rapport annuel. C'est tout de même énorme.

Surtout que reste à reconquérir le marché nord-américain. Sur ce dernier point, la direction de Perrier s'interroge sur la nécessité d'investir lourdement pour relancer la marque aux États-Unis. Perrier ne représentant, en définitive, que 10 % du chiffre d'affaires américain du groupe, réalisé essentiellement par la société Sorento (fromages de type italien) et un certain nombre de

marques d'eaux minérales — Montclair au Canada — alors que le « Home and Office Deliveries » reste un secteur clé de la stratégie de Perrier.

Car, en définitive, on peut en effet s'interroger sur le bon sens commercial qui consiste à transporter partout dans le monde depuis un trou perdu de la campagne française des petites bouteilles d'eau minérale gazéifiée, eau qui comme toute n'a rien de particulièrement remarquable, hormis une certaine magie publicitaire. Et l'on peut penser que les dirigeants de Perrier doivent soupiner d'envie devant Coca-Cola ou Pepsi qui avec de l'eau du robinet, du sucre et quelques saveurs artificielles n'ont qu'à se brancher.

D'où, sans doute, la stratégie de Perrier : acquérir et exploiter des sources locales, particulièrement destinées à la grande consommation et aux bureaux : Perrier, bon connaisseur du marché nord-américain, ayant compris que la livraison à domicile et en contenants de grande capacité semble être la source principale du développement. Reste donc essentiellement à faire

pétiller le quart Perrier à la terrasse des bistrotts, sur les courts de tennis et les balcons d'Outremont et d'ailleurs. Pour ce faire, Perrier a choisi de globaliser sa publicité, manifestement sans tenir compte des particularités des marchés. Agence conceptrice : Ogilvy Paris (Ogilvy & Mather).

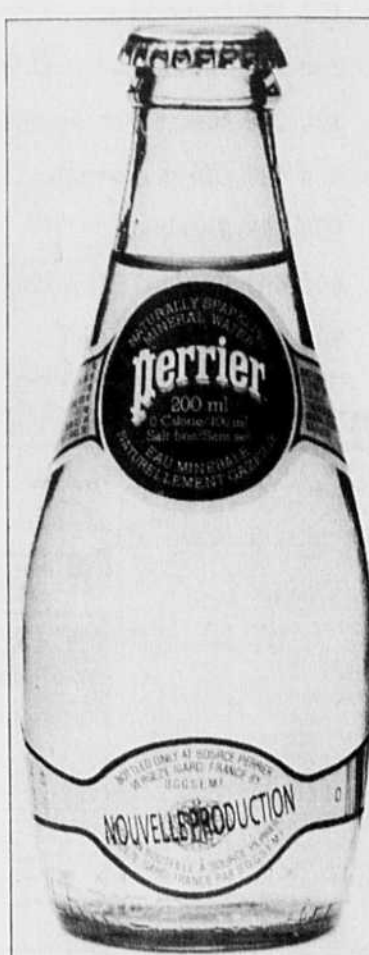
Une publicité remarquable. Au niveau des imprimés : une série de « découpages » semblables à ceux de nos heureuses enfances, où il s'agit de placer (mentalement car nous sommes pressés) la petite bouteille en diverses situations. Simple, beau et efficace. Au niveau des clips télé, trois productions remarquées, deux étant dues au Britannique Ridley Scott (un commercial avec une danse cosmique de planètes, l'autre avec ce bon vieux McEnroe), le troisième, Grand Prix au dernier festival de Cannes, griffé par Jean-Paul Goude : un lion et une femme courent au sommet d'une montagne pour une bouteille d'eau Perrier. C'est tout à la fois superbe et ridicule, très esthétique, et du coup le chroniqueur bailla d'ennui. Parlez-moi de McEnroe !

Côté communication et relations publiques, Suzanne Sauvage et

Burson-Marsteller encore, avec un tout aussi remarquable rapport annuel qui mérite quelques mots. Un rapport annuel, pour une importante société, coûte au bas mot quelque 250 000 \$. D'où, bien souvent, et sans doute pour justifier le prix, une débauche de « camemberts » et autres graphiques plus ou moins futuristes, pour ne rien dire des photos « en situation ».

Prenant cette triste note à contre-pied, Suzanne Sauvage a produit un rapport type cahier d'enfant, soigné évidemment. La première page s'orne d'un dessin, un verre à pied et un livret (le rapport), et les pages se poursuivent ainsi dans le même esprit, portrait crayonné du président, vignettes et culs-de-lampe. Quant aux graphiques, ils sont eux aussi tracés aux crayons de couleurs. Simple et magnifique.

Reste à se demander, en guise d'épilogue à la « crise Perrier », ce qui a bien pu arriver au malheureux employé un peu trop généreux avec le benzène. Nul ne semble s'en préoccuper. Espérons que les communicateurs lui ont offert de belles vacances.



MONTÉREAL HEBDOMADAIRE

A B

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

E F

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

G H

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

I J

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

K L

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

M N

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

O P

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

Q R

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

S T

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

W X

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

Y Z

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various stocks and their performance.

INTERNATIONAL DIVISION

Table with columns: Volume, Haut Bas, Clôt., Var. Haut Bas. Lists various international stocks and their performance.

Coup d'oeil boursier

Table with columns: Index Name, Value. Lists major market indices like Montréal-XXM, TSE-300, Dow Jones, etc.

Avis de la Commission des transports du Québec

Large advertisement for the Commission des transports du Québec, listing various transportation services, routes, and contact information for different regions.



# LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

## INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

## LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

### 101 Propriétés à vendre

**A VENDRE OU À ÉCHANGER:** U de M Beau duplex. Prix réduit pour cottage à Lorraine ou Rosemead. 733-2426

**AHUNTSIC:** 295 boul. Gouin ouest. Cottage très luxueux, construit en 1986. Solaire, sous-sol fini, garage 219 000 \$ Pas d'impôt. 335-4111

**AHUNTSIC:** Cottage neuf, 3 c.c., 3 s/bains, très éclairé moderne, foyer, garage. 858-0611

**ATTENTION!** Projet «Les Sentiers du Golf» (Laval sur lac) Plusieurs modèles, maisons personnalisées avec terrain dos au golf. Infrastructure et TPS incluses. 96 000 \$ plus Sylvain. 497-2787 (jeur, 962-3218 ext 40)

**BELLE MAISON ANCIENNE:** Beaucoup de charme, local commercial et atelier sur Boul. Gouin-Ouest. Bon emplacement pour artisan ou petite entreprise. 345 000 \$ et 620-4603

**BORD DE L'EAU:** à St-François Laval (Boul. Lévesque), maison de prestige 360 000 \$ discutable ou échangerais pour propriété à revenus sur l'île de Montréal. 665-6969/279-4444

**BORD DE L'EAU:** Ste-Rose, 142 pi de terrain sur rivière, cottage de luxe construction neuve. 668-6892

**BUNGALOW:** à vendre, 3 c.c., s/sol fin, piscine à combustion lente, piscine remise, 1 vaisselle et stores verticaux inclus, coin tranquille. 115 000 \$ + Brocard. 445-8351

**CHERIER:** Triplex à vendre (ou par échange), près Parc Lalonde et metro Sherbrooke. 737-1263

**DEUX-MONTAGNES:** Const. 90 c.c., foyer, vaisselier encastré, quartier recherché. Manon. 337-3311 — 623-8218

**GASPÉSIE:** Grande Vallée, 3 chambres, s/sol fini, cabanon terrain paysager, terrasse, piscine, proximité services. 55 000 \$ nég. 418-393-2041

**LAVAL:** 12 logements, chauffage central au gaz, rénovés 61 600 \$ x 7, 2 pi. 443 500 \$, comptant 70 000 \$, Agent à abstenir. 688-2277

**LORRAINE:** Cottage canadien, spacieux, 4 c.c., 2 s/bains, décor professionnel, vendu pour transfert. 139 000 \$ et 621-7500

**OUTREMONT-ADJ. — NOUVEAU:** Superbe 3 plex, rénove, chauffage, terrasse et balcon — S. Clouder. 597-2121 La Capitale Citre Ctr.

**OUTREMONT:** 325 Côte Ste-Catherine. Résidence exceptionnelle. Petit chalet. Prix à discuter. Après 19h. 271-4334

**OUTREMONT:** Cottage délabré, 22 pièces, 4 niveaux, 3 foyers, 3 cuis. 6 s/b garage double, terrain 8 154 p.c. con de r. 1 625 000 \$ D. Belanger. 342-8000 — 629-1426 La Capitale. Maître Courtier inc.

**PROPRIÉTÉ À REVENUS. A VENDRE OU À ÉCHANGER:** Équité 600 000 \$ ou à avez-vous un sous-propre? Sur semaine 9h à 16h30 279-2121

**ST-LAMBERT:** Parc Dulwich, superbe bungalow, entièrement rénové, 3 chambres, 3 s/bains, foyer de pierre, sous-sol fini, air puise-climatise, piscine creusée, grand patio, garage. Sans agent. 466-1982

**VIMONT:** Superbe cottage, 10 pièces en brique, 1987, dans croissant tranquille, 4 chambres au 2<sup>e</sup> - 2 s/bains, cuisine moderne, foyer en pierre des champs, garage, double porte. Sous-sol fini, garage double pavé. V. Vendu par proprio. 239 000 \$ Jour 688-7007, soir 662-3165

### 101 Propriétés à vendre

**ST-LAURENT:** Prestigieux cottage 1988, 4 ch. c., 3 s/bains luxueux & confort. Nyla Malouf. 337-5694 Fanamx ctr. 744-2841

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**BORD DE L'EAU:** Lac Mégantic Bungalow fini bricé, 30x30 situé centre-ville commercial, s/sol fini, garage 4 portes. Direct. propri. Financement poss. inf. R. Thivierge. 819-872-3632

**BORD DE L'EAU:** Région Ste-Agathe Lac aux Quenouilles. Maison 2 étages, 2 c.c., possibilité d'une 3<sup>e</sup> m. s/bains, patio 13 x 20 au 2<sup>e</sup> étage. Terrain 78 950 p.c. à 169 pi sur lac, paysager, petite page. 179 000 \$ (819) 688-3105

**BORD DE MER:** Adorable petite maison, paysag. excellent état, hi ver été. Pontie-Verte. Nouveau-Bruns- 52 500 \$ (514) 243-0860, (514) 243-0612

**CANTON DE GRAMBY:** maison à passer (bricé), 743x36, garage double, construction 1988, terrain 36 500 p.c., 3 grandes chambres, 2 s/bains, Placés spacieux, plusieurs entrées. 178 000 \$ Pas d'agent. 1-378-5982

**CANTON DE L'EST:** MANSOULVILLE, maison style chalet suisse, 15 mn. Lac Memphrémagot et centre ski Owl's Head, terrain 150 x 150, plus les 60 000 \$ - 1-292-3248

**CANTONS DE L'EST:** Superbe domaine à 2 min. du Lac d'Argent, à Marblon en Estrie. Style suisse, finition bois. Prix demandé: 379 000 \$, prix offert. Faites une offre raisonnable et c'est à vous. St-Herménégilde à 2 min. de la ligne américaine, à 2 min. du superbe Lac Wallace. Grande maison partiellement rénovée, environ 2 acres. Prix: 59 000 \$. Une visite s'impose. Bernard Colombe 819-832-2043 Re: Max Sherbrooke Inc. Ctr. 1-819-822-2222

**ST-JOVITE:** Bungalow 26 x 42, 3 chambres, foyer, endroit tranquille à 10 min. du Mont Tremblant. 85 000 \$ négociable. (819) 425-3525

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

### 103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

**BOISBRIAND:** 257 Grande Côte, par propriétaire, spacieux cottage 89, garage double, 3 chambres, foyer, bricé à 4 côtés. Libre. Valeur marchande 240 000 \$ valeur mun. 191 000 \$, prix demandé 180 000 \$ nég. Cause divorce. Hélène 434-1713

**BORD DE L'EAU:** Lac Mégantic Bungalow fini bricé, 30x30 situé centre-ville commercial, s/sol fini, garage 4 portes. Direct. propri. Financement poss. inf. R. Thivierge. 819-872-3632

**BORD DE L'EAU:** Région Ste-Agathe Lac aux Quenouilles. Maison 2 étages, 2 c.c., possibilité d'une 3<sup>e</sup> m. s/bains, patio 13 x 20 au 2<sup>e</sup> étage. Terrain 78 950 p.c. à 169 pi sur lac, paysager, petite page. 179 000 \$ (819) 688-3105

**BORD DE MER:** Adorable petite maison, paysag. excellent état, hi ver été. Pontie-Verte. Nouveau-Bruns- 52 500 \$ (514) 243-0860, (514) 243-0612

**CANTON DE GRAMBY:** maison à passer (bricé), 743x36, garage double, construction 1988, terrain 36 500 p.c., 3 grandes chambres, 2 s/bains, Placés spacieux, plusieurs entrées. 178 000 \$ Pas d'agent. 1-378-5982

**CANTONS DE L'EST:** MANSOULVILLE, maison style chalet suisse, 15 mn. Lac Memphrémagot et centre ski Owl's Head, terrain 150 x 150, plus les 60 000 \$ - 1-292-3248

**CANTONS DE L'EST:** Superbe domaine à 2 min. du Lac d'Argent, à Marblon en Estrie. Style suisse, finition bois. Prix demandé: 379 000 \$, prix offert. Faites une offre raisonnable et c'est à vous. St-Herménégilde à 2 min. de la ligne américaine, à 2 min. du superbe Lac Wallace. Grande maison partiellement rénovée, environ 2 acres. Prix: 59 000 \$. Une visite s'impose. Bernard Colombe 819-832-2043 Re: Max Sherbrooke Inc. Ctr. 1-819-822-2222

**ST-JOVITE:** Bungalow 26 x 42, 3 chambres, foyer, endroit tranquille à 10 min. du Mont Tremblant. 85 000 \$ négociable. (819) 425-3525

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA. 437-5906 près 18h.

**À ST-HILAIRE:** Beau cottage, brique et aluminium. 3100 sq. ft. sur grand terrain paysager de 33 000 p.c. hors-cour d'arbres. Garage, piscine hors-terre 27 pi., remise de jardin, thermopanne. A deux pas d'un collège privé, sur une rue sans issue. Tranquillité assurée. Demandez: 132 000 \$ négociable. R. Bélanger. 464-5407

**LA MADELAINE:** Dune du Sud. A louer. Maison traditionnelle, ter sept à ter juin 92, meubles équipés. 550 \$ chauff. (418) 969-2418

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**5% COMPTANT:** BLAINVILLE. Prestigieux cottage, const. 5 ans. Pisc. creusée, paysag. en cours. s/sol fini, foyer, 2 c.c., plusieurs extra. Coin de rue. Taxes: 2 000 \$ Valeur: 171 000 \$ Prix dém. 155 000 \$ Cause: transfert USA.

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

### Tokyo envisage l'envoi de troupes pour l'ONU

**TOKYO (Reuter)** — Le Japon envisage actuellement la possibilité d'envoyer ses troupes à l'étranger, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, afin de participer à des activités de l'ONU pour le maintien de la paix et les secours en cas de catastrophe, a-t-on déclaré hier de source proche du gouvernement. Une proposition en ce sens a été examinée par le Parti libéral démocrate et deux partis centristes, qui sont convenus de charger une commission parlementaire du problème. La constitution japonaise interdit depuis 1945 l'envoi de troupes japonaises à l'étranger. Pendant la guerre du Golfe, Tokyo avait apporté une contribution financière à la coalition dressée contre l'Irak, mais n'avait pas envoyé de corps expéditionnaire. Certains pays d'Asie ayant souffert de l'occupation japonaise avant et pendant la Seconde Guerre mondiale sont cependant vivement opposés à tout envoi de troupes japonaises à l'étranger.

### Un suspect tamoul se suicide

**NEW DELHI (AFP)** — Un extrémiste tamoul srilankais présumé est mort hier à Bangalore, dans le sud de l'Inde, après avoir avalé une capsule de cyanure pour éviter d'être arrêté par la police enquêtant sur l'assassinat de l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi, a rapporté l'agence de presse indienne PTI. Ce Tamoul et un autre homme, tous deux soupçonnés d'appartenir aux Tigres pour la libération de l'Éelam tamoul (LTTE), s'étaient enfermés dans une pièce et avaient avalé du poison alors qu'ils étaient sur le point d'être arrêtés dans une maison de la banlieue de Bangalore, a précisé PTI. L'un d'eux est mort, alors que la police a pu donner une antidote à l'autre suspect, qui a ensuite été conduit à l'hôpital dans un état grave. Deux militants du LTTE sur le point d'être arrêtés s'étaient également suicidés dimanche dans le sud de l'Inde. Les enquêteurs chargés de l'assassinat de l'ancien Premier ministre ont été critiqués par le parti du Congrès (au pouvoir) et par l'opposition pour ne pas parvenir à empêcher ces suicides.

### Décès d'un douanier lituanien

**MOSCOU (AFP)** — L'un des deux hommes grièvement blessés lors de l'attaque d'un poste de douane lituanien à la frontière avec la Biélorussie dans la nuit de mardi à mercredi est décédé hier matin au cours d'une opération chirurgicale, a annoncé l'agence lituanienne Elta. Six hommes du ministère de l'Intérieur lituanien avaient été tués par balles à bout portant dans cette attaque, dont les responsables n'ont toujours pas été identifiés. Les deux blessés étaient dans un état très grave et la mort de l'un d'eux avait été un moment annoncée puis démentie. Cette attaque sanglante s'était produite pendant la tenue à Moscou du sommet entre les présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev. Réuni jeudi en session spéciale, le Parlement lituanien a appelé à la constitution d'une commission d'enquête internationale dans le cadre de la CSCE, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

### Incidents militaires dans le centre d'Abidjan

**ABIDJAN (Reuter)** — Des incidents, au cours desquels des coups de feu ont été échangés faisant deux blessés, ont éclaté entre militaires ivoiriens hier à Abidjan, a-t-on appris de source proche de l'armée et de la police. Des soldats du camp militaire d'Akouédo, situé à une quinzaine de km d'Abidjan, avaient organisé une expédition pour libérer leur chef, un colonel détenu à l'état-major. Ils se sont heurtés à un autre groupe de soldats, dans le centre-ville. Les autorités ont gardé le mutisme sur cette affaire, mais tous les effectifs en faction devant les édifices publics, notamment la radio, la télévision et la présidence de la république ont été renforcés. Dans une interview publiée mardi dernier par le quotidien pro-gouvernemental *Fraternité Matin*, le chef de l'état-major, le général Robert Guéi, avait déclaré qu'une action de force militaire avait été découverte la semaine dernière à Abidjan. « Nous ne pouvons pas parler de coup d'état. C'est une affaire purement militaire. L'enquête se poursuit pour démasquer toutes les personnes impliquées directement ou indirectement », ajoutait-il.

### La CIA s'est servie de la BCCI

**WASHINGTON (AFP)** — La CIA s'est servie de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI) pour surveiller les activités de narcotrafiquants et de terroristes, a révélé hier le directeur adjoint de la principale agence de renseignement américaine. Selon M. Richard Kerr, qui s'adressait à huis-clos à des parlementaires à Washington, la CIA a également financé certaines de ses opérations à l'étranger au travers de la BCCI. « Mais en même temps, nous avons amassé des informations contre la banque parce que nous avons acquis la conviction au début des années 80 que la BCCI se livrait à des activités illégales, blanchiment d'argent, stupéfiants et terrorisme », a-t-il ajouté.

## 80 policiers croates auraient été massacrés

### La CEE tente une ultime mission pour rétablir la paix en Yougoslavie

**BELGRADE (AFP)** — Les affrontements interethniques sont de plus en plus meurtriers en Croatie comme en témoigne l'annonce hier par l'agence yougoslave Tanjug de la mort de 80 policiers croates jeudi à Dalj, un village de Slavonie, dans l'est de la Croatie.

Cette information n'avait toujours pas été confirmée de source officielle à Belgrade ou Zagreb. Un journaliste de l'AFP sur place à Dalj a recueilli hier des témoignages confirmant ce chiffre mais n'a vu qu'un seul cadavre, les autres ayant été emportés entretemps, a dit un témoin. La télévision de Belgrade a montré de son côté sept cadavres à Dalj et une importante activité militaire.

Ce massacre, sans précédent en Yougoslavie depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qui a été révélé alors que la quatrième mission de la troïka européenne en moins d'un mois s'apprête à examiner ce week-end les possibilités d'étendre à la Croatie la zone d'activité de la mission de contrôle de la CEE, jusqu'à présent limitée à la Slovénie voisine.

Outre les policiers tués, Tanjug a indiqué qu'une quarantaine de membres de la police, de la garde nationale et de civils croates avaient été capturés à Dalj par les autonomistes serbes qui ont pris jeudi le contrôle du village.

« Des dizaines de cadavres de policiers croates jonchent les rues de Dalj », a expliqué Tanjug, citant un défenseur serbe, Boro Milinkovic. Les nouveaux occupants de la localité ont même invité la police croate de la ville voisine d'Osijek « à venir ramasser ses morts ». Celle-ci n'ayant pas réagi, « nous serons vraisemblablement obligés d'enlever nous-mêmes les cadavres des rues et des maisons de Dalj », a poursuivi le militant serbe.

« La bataille a commencé lorsque les quelque 300 policiers croates stationnés dans le village ont refusé de se rendre, a dit Boro Milinkovic, selon lequel les policiers croates ont ouvert le feu sur l'armée yougoslave qui tentait de s'interposer ».

Inversement, « d'importantes forces de la police croate » ont repris, dans la nuit de jeudi à hier, le contrôle de la petite ville de Kostajnica, dans la Banja (sud de la Croatie), toujours selon Tanjug. La localité, au sud-est de Zagreb, près de la frontière bosniaque, avait été abandonnée mercredi soir, à la suite d'affrontements, aux autonomistes serbes.

Ces derniers contrôlent encore



Une Croate a été abattue hier par des tireurs serbes dans le petit village de Sarvas. Un soldat croate surveille le corps.

dans cette zone à forte minorité serbe sept localités, qu'ils ont conquises depuis le week-end dernier.

Tanjug rapporte, sans plus de précision, que la reprise de Kostajnica a été marquée par des échanges de tirs, mais ne précise pas si la police croate s'est opposée à l'armée yougoslave, qui entoure Kostajnica, pour récupérer la localité.

Par ailleurs, un incident armé, le premier en Bosnie-Herzégovine (centre de la Yougoslavie) lié aux affrontements serbo-croates de Croatie, s'est déroulé à Sarajevo, la capitale bosniaque, « un groupe armé serbe y occupe depuis jeudi soir l'émetteur de la télévision situé sur le mont Kozara ».

Ses membres ont imposé aussitôt, sous la menace de leurs armes, aux techniciens sur place de diffuser, à la place des programmes de la télévision bosniaque, ceux de la télévision de Belgrade. L'émetteur continuait d'ailleurs de diffuser hier les programmes par satellite de la télévision de Belgrade qui relate les évé-

nements de Croatie en prenant le parti des autonomistes serbes de Croatie.

Les auteurs de cette prise de contrôle seraient des miliciens serbes de la région autoproclamée autonome de la Krajina, en Croatie, au sud-est de Zagreb, à la frontière de la Bosnie-Herzégovine. Le groupe armé, dont les effectifs ne sont pas précisés, serait conduit par des représentants officiels de la Krajina bosniaque, qui, du côté de la Bosnie-Herzégovine, jouxte la Krajina croate (où vit une forte minorité serbe).

Le ministre néerlandais des Affaires étrangères Hans van den Broek devait pour sa part arriver hier en Yougoslavie où il dirigera ce week-end la nouvelle mission de la troïka européenne (chefs de la diplomatie des Pays-Bas, du Luxembourg et du Portugal).

En principe, la troïka doit rester à Zagreb jusqu'à aujourd'hui, en fin d'après-midi, après quoi elle se rendra à Belgrade.

M. van den Broek a précisé que la

troïka n'allait pas en Yougoslavie « pour annoncer une intervention militaire », mais pour tenter d'étendre à la Croatie la mission de contrôle de la CEE.

Il s'est toutefois déclaré peu optimiste sur la possibilité de ramener la paix dans la région frontalière entre la Croatie et la Serbie, où la situation est particulièrement inquiétante.

Le gouvernement allemand s'est pour sa part prononcé hier pour l'envoi d'une force d'interposition de la CEE ou de la CSCE en Yougoslavie, à condition que toutes les parties en présence soient d'accord. L'Allemagne a ainsi rejoint la France, qui a été la première à envisager la semaine dernière l'envoi d'une force d'interposition de la Communauté européenne.

En revanche, la Grande-Bretagne a fait savoir le même jour qu'elle n'était pas favorable à l'envoi d'une telle force, tant qu'un cessez-le-feu réel n'aura pas été décrété entre toutes les parties en présence.

## Mikhaïl Gorbatchev invite les républiques à signer le nouveau Traité de l'Union

**MOSCOU (AFP)** — Le Traité de l'Union sera ouvert le 20 août à la signature des républiques, a annoncé M. Mikhaïl Gorbatchev hier soir au cours d'une allocution télévisée.

« Aujourd'hui, j'ai envoyé une lettre aux dirigeants des délégations représentant les Soviétiques suprêmes des républiques, avec la proposition d'ouvrir le Traité à la signature le 20 août », a déclaré le président soviétique, précisant que la lettre avait été envoyée aux quinze républiques, y compris celles « qui n'ont pas encore pris position » sur le Traité de l'Union.

M. Gorbatchev a précisé que les premières délégations à signer le Traité de l'Union seront celles de la Russie, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan, suivies par les autres républiques qui ont pris part à l'élaboration du traité, c'est-à-dire la Biélorussie, l'Azerbaïdjan, la Turkménie, la Kirghizie, le Tadjikistan. Cet agenda « donnera au Parle-

ment ukrainien le temps de terminer son examen du projet de Traité. Pendant ce temps, se tiendra le référendum en Arménie. La Moldavie prendra une décision sur ses relations avec le Traité de l'Union. Pourront également se prononcer les peuples de Géorgie, de Lettonie, de Lituanie, d'Estonie », a poursuivi le président soviétique, employant tout au long de cette allocution un ton très conciliant.

L'Ukraine a annoncé qu'elle ne se prononcerait pas avant septembre. Les autres républiques sont dirigées par des parlementaires indépendantistes, mais la Moldavie et l'Arménie ont adopté ces dernières semaines un ton plus conciliant à l'égard du centre.

Après la signature du Traité, il faudra « transformer la direction du pays, adopter une nouvelle constitution, modifier la loi électorale, organiser des élections, réformer le sys-

tème judiciaire », a ajouté le président soviétique.

Cette formule assez vague pourrait annoncer des élections présidentielles au suffrage universel, réclamée par les réformateurs.

Le nouveau traité de l'Union permettra selon le président soviétique la transformation de l'Union basée sur la continuité et le renouvellement. Il aboutira à la création d'une « nouvelle association réellement volontaire d'États souverains, dans laquelle tous les peuples gèrent leurs affaires de façon autonome, développent librement leur culture, leur langue, leurs traditions », a-t-il ajouté.

Mais ce texte permettra aussi d'assurer des tâches communes que les républiques délèguent volontairement aux organes de l'Union, a souligné le président soviétique, citant notamment les forces armées, les organes de police et la sécurité d'État (KGB). Évoquant ensuite le volet écono-

mique du traité de l'Union, M. Gorbatchev a souligné qu'il est « important que la répartition des pouvoirs entre le centre et les républiques prévoit la conservation et le développement d'un marché unique avec une monnaie unique, un seul système de crédit, des règles douanières uniques ».

En matière de politique internationale, le nouveau Traité de l'Union permettra à l'URSS de continuer à « s'exprimer comme une grande puissance mondiale, de conserver sa position dans l'arène internationale, ainsi que ses obligations envers les autres États », a-t-il souligné.

« Il faut exclure de notre État l'usage de la confrontation, l'intolérance qui n'est en rien justifiable. Cela (...) conduit à la déstabilisation de la société, la prive de ses possibilités d'agir de façon cohérente dans des conditions difficiles, de crise », a poursuivi M. Gorbatchev.

## LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

**Le Permanent**  
 ATTENTION - ATTENTION - INVESTISSEURS  
 À vendre en bloc.  
 — BROSSARD: 2 terres bordure aut. 10, agricole.  
 — CARIGNAN: Une terre près aut. 10, agricole.  
 — PIERREFONDS: 3,2 millions pi. ca., agricole.  
 — ST-BRUNO: 3,5 millions pi. ca., Blanc, ind.  
 — ST-HUBERT: 1,7 million pi. ca., Blanc, rés.  
 — STE-JULIE: 6 millions pi. ca., agricole, bordure de 20.  
**CLAUDE TURMEL: 649-5521, 653-4111**

**391 Antiquités**  
 MARCHÉ AUX PUCES  
 STE-GENEVIÈVE Intérieur et extérieur  
 Ouvert tous les dimanches de 9h à 17h  
 Plus de 60 vendeurs de bijoux, antiquités, meubles, bibelots, de tout!  
 15674 boul. Gouin Ouest, Pierrefonds.  
 620-1890, 626-4436.

**395 Oeuvres d'art**  
 COFFRETS: Félix Leclerc, Antoine Dumas, Monique Mercier, Gilles Vigneault, Jean-Paul Lemerleux 928-3192

**407 Offres d'emploi**  
 Consultant en Amiante  
 cherche un(e) géant(e) pour diriger le bureau de Montréal pour développer de nouvelles affaires dans un marché grandissant avec haut potentiel. Autonomie, bilingue, organisé(e), ayant initiative, avec expérience dans un ou plus des disciplines suivantes: architecture, génie civil, hygiène industrielle, inspection et échelonnement d'air, affaires. Connaissance de consultation en enlèvement d'amiante est un avantage. Salaire attractif. Répondez avant le 29 juillet au Dossier 385, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, QC H2Y 3S6.

**407 Offres d'emploi**  
 Secrétaire Réceptionniste  
 Smart & Biggar, un cabinet d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce, ayant ses bureaux à Ottawa, Montréal, Toronto et Vancouver, est à la recherche d'un(e) secrétaire-réceptionniste pour son bureau du centre-ville de Montréal. Les tâches à effectuer comprennent, notamment, accueil des clients, réception des appels téléphoniques et dactylographie à l'aide d'un traitement de texte. La qualité du français et de l'anglais parlés et écrits est considérée comme un facteur primordial à ce poste. Emploi permanent, salaire à discuter. Pour en savoir plus, veuillez téléphoner à M. Stéphane Drouin, Smart & Biggar, 4 Place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 2E7.

**471 Personnel de bureau**  
 Secrétaire: bilingue avec connaissance « Word Perfect » recherchée pour étude légale. Debbie, 989-9288

**551 Déménagement**  
 DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275

**GILLES JODOIN TRANSPORT INC**  
 Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électroniques. Assurance complète. 253-4374

**559 Entretien, réparations, réparations**  
 A A A A bas prix, réparation brique, pierre, bloc et couverture. G. Frenette Inc. 277-1993

**BELLES RÉNOVATIONS ENR.**  
 Réparations de tous genres, spécialité brique et pierre, 20 ans d'expérience. Tel. frais virés. 1-438-0687

**CONSTRUCTION. Renovation GCD**  
 Enr. rénovation complète. 328-4882

**563 Voyages**  
 À VENDRE (1) BILLET (H)  
 Aller: Mtl-Vancouver pour le 27 août. 300 \$ 1-373-0685

**575 Garderies, gardiennes**  
 À LA RECHERCHE: de la gardienne la plus gentille de la haute école et la plus disponible au monde pour garçon de 16 mois. Rosemont 725-9895, après 19h30. Catou

**591 Occasions d'affaires**  
 AUBERGE DE CAMPAGNE rénovee à 100% 5 chambres, bar avec terrasse, logement au sous-sol. Dans l'Ontario. Après 18h: (819)986-8934

**INVESTISSEURS IMMOBILIERS**  
 Triplez votre mise de fonds. Investissement à long terme. 5 à 10 ans. avant retour. Minimum 250 000 \$ Jour: 767-1031. Soir: 637-2901

**PARTENAIRE SÉRIEUX(E) ACTIF(VE)**  
 recherché(e) pour une opération de franchise en pleine croissance à travers le Canada dans le domaine de la haute technologie. Investissement minimum 500 000 \$. Téléphone: 591-7958, 278-1873

**597 Argent demandé**  
 BON PLACEMENT  
 Prêt à 20% avec garantie. PME - Prêts 4 000 \$ 597-9287

**599 Offres de services professionnels**

**GRAPHISTE À LOUER**  
 On se rencontre et je me charge de tout. Stéphane 333-3225

**LE MENAGE COMME VOUS INC.**  
 Vous offre les services d'une femme de ménage qui s'occupera de votre maison comme vous. 442-1259

**RESTAURATION**  
 Boisées, meubles, armoires cuisine. Retouches. Jr. 640-8807, sr. 642-2919

**675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers**  
 À LOUER AVEC CAPITAINE  
 Voilier Jeanneau 31 pi., A-1, équipé. Benoit 418-724-7221.

**90 BATEAUX À VENDRE 332-4880**  
 AVEC OU SANS CAPITAINE. Voiliers de 24 pi. à 40 pi. 1-246-4277

**SEARAY SEVILLE 88**, 21 pi., half cabine, moteur 205 HP, 30 heures, 32 000 \$, jour 1-533-6694, soir 1-533-6508

**SEARY 23 pi.**, 1981. Mercruiser 260, cabine, tout équipé, vrai biqui, remorque. 23 000 \$ Soir: 1-742-9084

**THUNDERCRAFT: Magnum Cypress 9025**, mt. refait, à voir! Marina Beaudry, Sorel, que 184 21 000 \$ 1-746-1721 — 1-785-2360

**693 Automobiles à vendre**  
**BMW 1987**, 58 000 km, blanche, int. cuir bourgeoise, convertibilité 2 toits. 28 500 \$ Soir: 1-746-7956

**BMW 325-ES 1986**: beige, 2 portes, 66 000 km, très propre en excellente condition. 12 500 \$ 441-9260

**BMW 735i**, 86, aut., voiture de prestige, équipée. 17 900 \$ 492-4714 Cellulaire: 497-4735/594-6036

**CADILLAC Seville**, 1988, voiture toujours conduite par chauffeur. Condition excellente. Bas km. Tel. de 9h à 17h: 939-3900, M. Gordon

**NISSAN MAXIMA 1989**, 73 900 km, 14 902 \$, joliette Nissan, José, jour: 1-756-1131, soir et fin de semaine, 1-753-5638.

**VOLVO 740 GLE 1988**, 80 000 km, aut., toit ouvrant, air climatisé, tout équipé, impeccable et jamais accidentée, couleur champagne. 15 500 \$ Tel. M. Grégoire au 433-8918 (jour) ou 1-229-4858 (soir)

## Mandela limoge un dur de l'ANC

**JOHANNESBURG (AFP)** — Le responsable de l'aile armée du Congrès national africain (ANC), M. Chris Hani, sera libéré de ses fonctions pour se consacrer aux activités du Parti communiste sud-africain (SACP) et Winnie Mandela a perdu son poste de responsable des Affaires sociales, a annoncé hier le mouvement de M. Nelson Mandela.

Annouçant, dans un communiqué, les attributions des différents membres de son Comité national de Travail (NWC, cabinet fantôme élu à la suite du congrès qui s'est tenu le mois dernier), l'ANC a expliqué l'absence de M. Hani de cet organisme en précisant que le SACP lui avait demandé de le libérer pour qu'il puisse se consacrer exclusivement à l'action du parti Communiste. Cette demande fait encore l'objet de consultations a ajouté le communiqué de l'ANC sans donner de précision.

Le communiqué précise que le département de la Santé, de l'Action sociale et des ressources humaines du NWC sera dirigé par Mme Cheryl Carolus, également membre du SACP. La direction des Affaires sociales de l'ANC ayant été confiée l'an dernier à Mme Mandela, cette nouvelle nomination semble annoncer la mise à l'écart de l'épouse du prési-

dent de l'ANC. En tant que responsable des guérilleros de l'ANC, Umkhonto we Sizwe (la Lance de la Nation), M. Hani avait suscité à plusieurs reprises des controverses en se prononçant contre la suspension de la lutte armée. Au cours du congrès de juillet, il avait recueilli le plus grand nombre de voix lors de son élection au comité exécutif national (NEC, comité central) de l'ANC.

Le communiqué précise que le secrétaire général adjoint de l'ANC Jacob Zuma dirigera les affaires courantes du mouvement. Le cabinet fantôme aura en charge trois départements: le politique, les affaires courantes et le département des services.

Le département politique — qui est notamment chargé des négociations avec le gouvernement sud-africain avec une équipe comprenant le secrétaire général Cyril Ramaphosa, M.M. Thabo Mbeki, Joe Slovo (dirigeant du SACP) et Mohammed Valli Moosa — comprend l'aile armée, dirigée par Joe Modise, les affaires internationales confiée à Thabo Mbeki, l'information confiée à Palo Jordan, la sécurité et le renseignement confiées à Joe Nhlahlaha et Terror Le-

## 5000 Haïtiens ont été expulsés de Dominique

**PORT-AU-PRINCE** — 5355 personnes ont été jusqu'à présent expulsées, à ce jour, de République dominicaine, a annoncé hier, à Port-au-Prince, le ministre haïtien des Affaires Sociales.

Plus de 800 enfants figurent parmi ces expulsés qui sont accueillis à l'hôpital de Bon Repos, au nord de la capitale, où nourriture, logement et soins médicaux leur sont distribués gratuitement, a précisé dans un communiqué le ministre.

La dernière expulsion a eu lieu dans la journée du mardi 30 juillet au cours de laquelle 58 personnes (25 enfants et 33 adultes) ont été rapatriés.

Le ministère n'a, toutefois, pas indiqué le nombre des Haïtiens qui ont préféré quitter volontairement la République dominicaine et dont le nombre dépasserait les dix mille, selon des informations non confirmées officiellement.

Ces expulsions, contre lesquelles s'est vivement élevé, pour leur caractère unilatéral, le gouvernement haïtien qui a porté l'affaire au plan international, font suite à un décret du président Joaquin Balaguer, le 13 juin dernier, ordonnant l'expulsion des Haïtiens en situation illégale de moins de 16 ans et de plus de 60 ans.

Le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Mme Sadako

Ogata, vivement préoccupée par les déportations et départs d'Haïtiens de la République dominicaine vers leur pays d'origine, a recommandé l'envoi dans ces deux pays d'une mission inter-agences de l'ONU, a indiqué hier le porte-parole du HCR, Mme Silvana Foa.

Ces mouvements de population résultent d'un décret pris à la mi-juillet par la République dominicaine, qui prévoit le rapatriement contrôlé des Haïtiens de moins de 16 ans et de plus de 60 ans vivant dans ce pays. Ce décret a été pris, selon les explications du gouvernement dominicain, à la suite de critiques internationales contre de mauvais traitements infligés aux jeunes travailleurs haïtiens.

Le HCR craint que de nombreux travailleurs mineurs, nés en République dominicaine où ils travaillent notamment dans des plantations de canne à sucre, ne se retrouvent apatrides à leur arrivée en Haïti.

Les rapatriés haïtiens ne peuvent pas en principe être considérés comme des réfugiés et ne relèvent donc pas du mandat du HCR. Mme Ogata a toutefois jugé bon d'intervenir en raison de la gravité des problèmes humains liés à ces rapatriements, a-t-elle ajouté.

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Bush annonce la tenue d'une conférence sur Chypre

WASHINGTON (AFP) — La Turquie et la Grèce ont accepté de participer à une réunion sur Chypre sous l'égide des Nations unies, en septembre aux États-Unis, si suffisamment de progrès sont réalisés d'ici là, a annoncé hier le président George Bush.

Le premier ministre (grec, Constantinos Mitsotakis et le président (turc, Turgut Ozal) m'ont informé que la Grèce et la Turquie ont accepté de participer à une réunion sur Chypre », a déclaré M. Bush au cours d'une conférence de presse donnée dans la roseraie de la Maison-Blanche. Depuis 1974, l'île méditerranéenne, proche des côtes turques, est divisée entre une république turque

chypriote reconnue uniquement par Ankara et une partie restée sous contrôle du gouvernement chypriote.

Le gouvernement chypriote a accueilli favorablement hier soir l'annonce faite par George Bush.

Le porte-parole du gouvernement chypriote Akis Fantis a estimé que cette décision « montre l'intérêt des États-Unis en général et celui du président Bush en particulier à une solution du problème de Chypre » divisée en deux depuis l'occupation de sa partie nord par l'armée turque en 1974.

M. Fantis a ajouté que son gouvernement « se mettra en contact avec le secrétaire général des Nations

unies et les membres du Conseil de sécurité pour poursuivre ses efforts » en vue d'un règlement du problème.

Il a en outre laissé entendre que Nicosie voudrait participer à part entière à cette réunion aux côtés d'Ankara et d'Athènes en tant que troisième partie, tout en acceptant une représentation de la communauté chypriote turque.

Le président américain a souligné qu'une telle réunion « devrait être bien préparée et être convoquée et présidée par le secrétaire général des Nations unies. Les dirigeants grecs et turcs travailleront pour soutenir les efforts du secrétaire général avant cette réunion, prévue

pour septembre aux États-Unis pourvu que des progrès adéquats aient été réalisés d'ici là dans la réduction des divergences », a-t-il ajouté.

Le président américain s'était rendu en Grèce et en Turquie peu après la mi-juillet, dans la foulée du sommet économique de Londres. La situation à Chypre avait été l'un des principaux thèmes de ses discussions avec les gouvernements de ces deux pays. Elle avait également été examinée lors de la visite qu'avait effectuée M. Ozal aux États-Unis à la fin 1990, au moment de la crise du Golfe.

Cette crise a substantiellement renforcé les relations entre Washington et Ankara. La Turquie a tout d'a-

bord autorisé l'utilisation de bases sur son territoire par l'aviation américaine lors de ses raids contre l'Irak. Elle s'est ensuite trouvée engagée dans les efforts des pays de la coalition pour protéger les populations kurdes du nord de l'Irak.

L'impasse entre Athènes et Ankara sur l'avenir de l'île avait notamment créé un problème lors de la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSC) à Berlin en juin dernier, la Turquie craignant que la Grèce n'utilise les mécanismes de cette conférence pour contester la légitimité du gouvernement de la partie turque de Chypre.

## Exécutions au Liberia

MONROVIA (AFP) — Prince Johnson, le leader du Front national patriotique indépendant du Liberia (INPFL, rival du Front national patriotique du Liberia de Charles Taylor), a exécuté quatre membres de son groupe accusés d'espionnage et de vol, a rapporté hier un journal lié à l'INPFL.

Selon Prince Johnson, cité par le journal Scorpion, le commandant Moses Varney, 25 ans, qui avait confessé son implication dans une opération de désarmement secret des rebelles de l'INPFL, accusé d'espionnage, a été exécuté.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



### Offre d'emploi Coordination

**Description du poste:** Sous la direction du C.A., la personne recherchée réalise et coordonne la programmation globale de l'organisme, ceci inclut l'organisation des diverses activités (conférences, ateliers, tournées, publications) ainsi que la coordination du travail des sous-comités et la rédaction des demandes de subvention et des rapports. Pour ce faire, elle doit entretenir des contacts étroits tant avec le milieu des ONG qu'avec les groupes de la communauté arabe.

**Exigences:**

- Capacité de travail organisationnel;
- Connaissance et expérience de la gestion et de l'administration;
- Capacité de représentations auprès des agences telles que l'ACDI et autres ONG;
- Capacité de travail en équipe, de coordination et d'animation d'équipes de bénévoles;
- Maintenir d'excellents contacts avec nos partenaires tant ici que dans les régions concernées;
- Capacité de rédiger en français et connaissance de l'anglais;
- Disponibilité certains soirs et fins de semaine lors d'activités spéciales.

**Atouts:**

- Connaissance du monde arabe: de la situation géopolitique, économique et des enjeux qui s'y déroulent.
- Capacité d'assumer un leadership.

Le salaire (à partir de \$27 000) sera déterminé en fonction des qualifications et des expériences. Les candidat-e-s retenu-e-s seront convoqué-e-s pour une entrevue à la fin du mois d'août.

**Date de remise des C.V.:** 15 août

**Entrée en fonction:** mi-septembre (date négociable)

Veillez envoyer vos C.V. à l'adresse suivante: a/s de Mme Anne Latendresse Centre d'études arabes pour le développement 1265 Berri, suite 210 Montréal, Qc H2L 4X4

### L'École Arménienne Sourp Hagop est à la recherche d'un(e) ENSEIGNANT(E) pour combler un poste vacant à son école sise au 3400 rue Nadon, à Montréal.

Le(a) candidat(e) doit détenir un Brevet d'Enseignement du MEQ pour l'enseignement du Français au Secondaire. Une expérience de 3 ans serait un avantage.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 9 août 1991 à l'attention de Mme A. Maghakian.

**CONSEIL SCOLAIRE**  
3401 Olivier Asselin  
Montréal, Québec  
H4J 1L5



Nous sommes présentement à la recherche de pharmacien(ne)s autorisé(e)s désirant travailler à temps partiel, les fins de semaines dans nos succursales de la région de Montréal.

Nous offrons un programme de rémunération et des avantages très compétitifs.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

**Denys Dupuis**  
Directeur, Ressources humaines  
5160 Décarie Blvd., Bureau 570  
Montréal (Québec) H3X 2H9  
(514) 483-3512

Le Département de Français, The University of Western Ontario, est à la recherche d'un **professeur adjoint avec spécialisation en littérature française du 16e, du 17e, ou du 18e siècle.** Ce poste pourrait mener à la permanence. On ne tiendra compte que des candidat-e-s ayant un Ph.D. en littérature française ou un diplôme équivalent dans le même domaine et un dossier de publications. Il s'agira d'enseigner la langue et la littérature françaises au niveau du B.A. et du B.A. spécialisé et éventuellement dans le cadre de nos programmes du M.A. et du Ph.D. Envoyer curriculum vitae avec les noms de trois personnes pouvant fournir des références avant le 15 octobre 1991 au: Dr I.M. Richmond, Directeur, Department of French, The University of Western Ontario, London, Canada, N5A 3K7. Date d'entrée en fonctions: le 1er juillet 1992.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

The University of Western Ontario s'engage à respecter l'équité en matière d'emploi. Pour promouvoir la diversité dans le lieu de travail, elle encourage toute candidature provenant de personnes qualifiées, y compris les femmes, les membres de minorités visibles, les personnes d'origine indigène, et les personnes handicapées.



### RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

**Le défi:**

- Sous l'autorité de la directrice, assurer la rédaction, l'édition et la gestion des diverses publications de la Société, planifier le programme et établir le lien avec les auteurs.
- Plus particulièrement, coordonner la rédaction, l'édition et la gestion de la revue *Musées* et du *Bulletin* d'information.
- Organiser et réaliser diverses activités de communication, comme le prix de la Société ou la présence aux différents salons.
- Élaborer, organiser et mettre en oeuvre un programme d'information.

**Les exigences:**

- Études universitaires en communication, journalisme, relations publiques ou tout autre domaine connexe.
- Trois ans d'expérience pertinente, de préférence dans le domaine muséal ou culturel.
- Bilinguisme; parfaite maîtrise du français, connaissance de la langue anglaise, parlée et écrite.
- Connaissance approfondie de l'écriture journalistique.
- Connaissance du traitement de textes (Word) et de la mise en page électronique (Pagemaker).

**Le milieu de travail:**

La Société compte parmi ses membres plus de 150 institutions, 300 travailleurs en muséologie, 170 personnes associées ou intéressées au domaine et plus d'une centaine d'étudiants. Elle offre à ses membres un éventail de services comme la représentation gouvernementale, la promotion, la formation et l'informatisation des collections.

La Société des musées québécois offre des chances d'emploi égales à tous. Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir, sous pli confidentiel, votre curriculum vitae au plus tard le 19 août 1991.

**LA SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS**  
Case postale 8888  
Succursale A, UQAM, Montréal (Québec) H3C 3P8  
Téléphone: (514) 987-3264 - Télécopieur: (514) 987-8210

### CONSEILLÈRE OU CONSEILLER SYNDICAL

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec est à la recherche d'une conseillère ou d'un conseiller syndical pour assurer des services d'application de la convention collective, du Code du travail et des lois sociales auprès des membres ainsi que de faire les représentations nécessaires auprès des organismes employeurs et des instances judiciaires appropriées.

**EXIGENCES DU POSTE:**

- être membre du Barreau
- avoir au moins 3 ans d'expérience en droit du travail
- être bilingue

L'expérience dans les secteurs public et de l'éducation devant les tribunaux administratifs en matière d'évocation sera considérée comme un atout important.

Il s'agit d'un poste permanent dont les conditions générales de travail sont régies par une convention collective.

L'échelle salariale annuelle varie de 37 035 \$ à 59 233 \$.

Les curriculum vitae devront être acheminés, au plus tard le 12 août 1991, à:

**La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec**  
Att.: M. François Ferland  
9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Qc  
H1L 6P3

L'entrée en service devrait se faire au début du mois de septembre 1991.

Le Département de Français, The University of Western Ontario, est à la recherche d'un **professeur avec spécialisation en linguistique française et des compétences particulières dans au moins un des domaines suivants: dialectologie, syntaxe et morphologie, linguistique appliquée.** Ce poste sera au niveau de professeur adjoint et pourrait mener à la permanence. Seul-e-s seront considéré-e-s les candidat-e-s ayant un Ph.D. en linguistique ou un diplôme équivalent dans le même domaine et ayant déjà publié dans leur domaine de spécialisation. Il s'agira d'enseigner la langue et la linguistique françaises au niveau du B.A. et éventuellement dans le cadre de nos programmes du M.A. et du Ph.D. Envoyer curriculum vitae avec les noms de trois personnes pouvant fournir des références avant le 15 octobre 1991 au: Dr I.M. Richmond, Directeur, Department of French, The University of Western Ontario, London, Canada, N5A 3K7. Date d'entrée en fonctions: le 1er juillet 1992.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

The University of Western Ontario s'engage à respecter l'équité en matière d'emploi. Pour promouvoir la diversité dans le lieu de travail, elle encourage toute candidature provenant de personnes qualifiées, y compris les femmes, les membres de minorités visibles, les personnes d'origine indigène, et les personnes handicapées.



### UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

FACULTÉ DES ARTS

### DIRECTEUR DÉPARTEMENT DE MUSIQUE

Ce département de la Faculté des Arts compte 22 professeurs et offre en anglais et en français des programmes de 1er cycle (B.A. et B.Mus.) et de maîtrise. Le programme de premier cycle comprend les domaines suivants: éducation, musicologie, théorie, composition, interprétation. Le programme d'études supérieures comporte deux options: interprétation (musique de chambre) et musicologie et théorie. Le département a inauguré son nouvel édifice en 1988 et bénéficie de contacts réguliers avec le C.N.A.

Le candidat ou la candidate au poste de directeur devrait posséder un doctorat en musique (ou l'équivalent) et une expérience académique et musicale solide dans un des domaines du programme du département. Il ou elle doit aussi posséder de l'expérience dans l'administration et du talent pour promouvoir le développement de tous les aspects de la vie départementale (enseignement, recherche, interprétation musicale, service à la communauté). Une excellente connaissance du français et de l'anglais est requise pour exercer ces responsabilités à l'Université d'Ottawa.

Le poste est au rang d'agréé. Le salaire est conforme aux prévisions de la convention collective. L'entrée en fonctions est prévue pour le 1er juillet 1992.

Les candidatures doivent être envoyées, avec le curriculum vitae et trois lettres de recommandation, avant le 15 octobre 1991 à:

**M. B. Carlos Banzan**  
Doyen de la Faculté des Arts  
Université d'Ottawa  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

En conformité avec les exigences de l'immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi.

### Chercheurs en histoire autochtone

**Traitement : 37 955 \$ - 42 259 \$ sous révision**

La Division du Service canadien d'ethnologie est à la recherche de deux chercheurs d'expérience en histoire autochtone qui auront pour tâches: 1) d'effectuer des recherches sur des sujets précis liés à l'histoire et à la culture autochtones; 2) de préparer des données de recherche, de la documentation sur les artefacts et les photographies d'archives, ainsi que recueillir d'autres informations provenant du Musée canadien des civilisations concernant l'histoire et la culture autochtones en vue de les rendre accessibles aux les collectivités autochtones; 3) et d'exercer des fonctions connexes.

Les personnes retenues auront terminé avec succès des études au niveau du baccalauréat ou l'équivalent en ethnologie, en études autochtones, en études canadiennes ou dans une discipline connexe, ou posséderont les connaissances traditionnelles et l'expérience équivalente.

Elles auront une expérience de travail appréciable en milieu autochtone en vue de définir et d'atteindre des buts communs et de conduire des recherches. La connaissance d'une langue autochtone et l'expérience des musées ou d'un travail relié aux musées sont des atouts.


Un des postes requiert une maîtrise de la langue anglaise et l'autre de la langue française.

Le/la candidat(e) doit être prêt(e) à voyager durant certaines périodes de l'année.

Faire parvenir votre demande d'emploi ainsi que les pièces justificatives avant le 21 août 1991, en prenant soin d'inscrire le titre du poste, à:

Marlene McWilliam  
Agente de dotation  
Division des services au personnel  
Musée canadien des civilisations  
100, rue Laurier  
Hull (Québec) J8X 4H2

Le Musée canadien des civilisations est une société d'État soustrayant aux principes de l'égalité d'accès à l'emploi.




MUSÉE CANADIEN CANADIAN MUSEUM  
DES CIVILISATIONS OF CIVILIZATION

Le Département de Français, The University of Western Ontario, est à la recherche d'un **professeur avec spécialisation en linguistique française et des compétences particulières dans au moins un des domaines suivants: dialectologie, syntaxe et morphologie, linguistique appliquée.** Ce poste sera au niveau de professeur adjoint et pourrait mener à la permanence. Seul-e-s seront considéré-e-s les candidat-e-s ayant un Ph.D. en linguistique ou un diplôme équivalent dans le même domaine et ayant déjà publié dans leur domaine de spécialisation. Il s'agira d'enseigner la langue et la linguistique françaises au niveau du B.A. et éventuellement dans le cadre de nos programmes du M.A. et du Ph.D. Envoyer curriculum vitae avec les noms de trois personnes pouvant fournir des références avant le 15 octobre 1991 au: Dr I.M. Richmond, Directeur, Department of French, The University of Western Ontario, London, Canada, N5A 3K7. Date d'entrée en fonctions: le 1er juillet 1992.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

The University of Western Ontario s'engage à respecter l'équité en matière d'emploi. Pour promouvoir la diversité dans le lieu de travail, elle encourage toute candidature provenant de personnes qualifiées, y compris les femmes, les membres de minorités visibles, les personnes d'origine indigène, et les personnes handicapées.

**Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!**



# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## Le Koweït commémore l'invasion irakienne

### Bush appelle au renversement de Saddam Hussein

d'après AFP et Reuter

**KOWEÏT** — Rafales de mitraillettes, concerts de klaxons et chants patriotiques ont accompagné hier à Koweït la commémoration du premier anniversaire de l'invasion irakienne.

Des balles traçantes ont illuminé le ciel toute la nuit et les muezzins ont appelé les fidèles à la prière à minuit.

Mais en dépit de ces célébrations nocturnes imprévisibles, les autorités ont gardé un profil bas et la presse a publié des messages en hommage aux victimes de l'occupation irakienne.

Aux États-Unis, le président George Bush a appelé au renversement du président Saddam Hussein alors que le président François Mitterrand, dans un message adressé hier au journal koweïtien Saout al Kuwait, souhaite aux Koweïtiens de surmonter les effets de cette épreuve.

« Il y a un an, le Koweït était envahi, saccagé et nié dans sa souveraineté, puis dans son existence même. La France, avec d'autres pays, a refusé cet état de fait et luté pour le rétablissement du droit », déclare le chef de l'État dans ce message.

« Cette action fut menée d'abord par des moyens politiques, puis, par nécessité, militaires, dans le cadre des Nations unies, au nom du droit, ajoute-t-il. La France reste attachée à la cause du droit international pour laquelle elle a combattu au Koweït ».

Aucune cérémonie officielle ni manifestation n'était prévue pour marquer le souvenir du 2 août 1990. Magasins et administrations étaient

fermés, comme chaque vendredi.

« Tout ce que nous voulons, c'est oublier ce qui s'est passé. C'est pourquoi il n'y a pas de défilé ou autre », a-t-on expliqué.

Il y a un an, les Koweïtiens étaient réveillés sous occupation. Chars et soldats irakiens avaient pris position dans les rues de leur capitale, au terme d'une attaque éclair qui a surpris le monde entier et provoqué une flambée des cours du pétrole.

La famille régnante des al Sabah et de nombreux hauts fonctionnaires ont fui en exil. L'invasion a provoqué un exode massif qui a réduit de moitié la population de l'émirat.

Le 2 août est le jour de la trahison, de l'occupation et de la défaite (...). C'est le jour de la trahison parce que notre Histoire n'avait jamais jusqu'à gardé le souvenir du massacre d'un frère, en le poignardant dans le dos et en violant son pays », écrit le quotidien al Kuwait dans un éditorial.

Radio-Koweït a dénoncé le despotisme de Bagdad et demandé aux Koweïtiens de ne pas oublier leurs martyrs.

Dans leur déroute, après six semaines de guerre du Golfe, les occupants ont mis l'émirat à feu. Mais en cinq mois, 250 des 600 puits de pétrole incendiés ont été maîtrisés et le niveau de pollution a été considérablement réduit.

Des carcasses de chars irakiens jonchent encore les bords de la route qui relie la capitale à la frontière irakienne.

Dans le cimetière de Riqa, à la périphérie de Koweït, des rangées entières de tombes anonymes témoi-

gnent de la fureur qui a suivi la libération du 28 février dernier, lorsque des hordes de jeunes armés ont fait la chasse aux « collaborateurs », surtout aux résidents palestiniens, installés dans l'émirat depuis des années.

Devant le tollé international suscité par cette chasse aux sorcières, le prince héritier, cheikh Saad al Abdullah al Sabah, a commué en réclusion à perpétuité les condamnations à mort prononcées à l'encontre de 29 collaborateurs.

La ville de Koweït a subi peu de dommages pendant l'occupation et la vie y reprend progressivement son cours, comme avant.

Les centres commerciaux se remplissent d'acheteurs dès que le soleil se couche et que la température devient plus supportable. Les axes routiers déversent des flots de voitures de luxe. Les rues sont pleines d'hommes en longue robe blanche traditionnelle et de jeunes filles vêtues à la dernière mode occidentale.

Les rayons des magasins regorgent de toute sorte de produits étrangers importés sans taxes douanières. Un an après l'invasion, le Koweït est toujours un pays fortuné dont l'économie se rétablit très rapidement.

Aux États-Unis, le président George Bush a appelé au renversement du président irakien Saddam Hussein et exigé de Bagdad plus de coopération pour l'élimination de ses capacités nucléaires.

Le président américain a noté qu'un an après « le cauchemar de la brutale occupation » du Koweït par l'Irak, l'agresseur avait été repoussé.

Mais notre tâche n'est pas terminée, a-t-il dit. Il a souligné qu'il fallait que Bagdad élimine ses armes de destruction de masse et qu'il ne pourrait y avoir aucune relation normale avec l'Irak tant que Saddam Hussein serait au pouvoir.

M. Bush a accusé les Irakiens de cacher des informations sur leurs capacités nucléaires ou d'être réticents à les communiquer. « Je leur demande de faire preuve de beaucoup plus de coopération que jusqu'à présent », a-t-il dit, tout en affirmant ne pas savoir ce que Washington ferait si tel n'était pas le cas.

Les États-Unis attendent le rapport d'une quatrième mission de l'ONU qui se trouve actuellement en Irak pour tenter d'obtenir toutes les informations sur le programme nucléaire de ce pays.

Interrogé sur une possible utilisation de la force, le président américain a reconnu que son homologue soviétique Mikhail Gorbatchev, avec lequel il s'est entretenu de la question irakienne lors du sommet de Moscou, espérait que Bagdad se plierait aux ordres des Alliés et qu'une intervention ne serait pas nécessaire. Il a indiqué ne pas être aussi confiant.

M. Bush a souligné que l'URSS avait elle aussi pour but de voir l'Irak obéir à toutes les résolutions de l'ONU enjoignant à ce pays de remettre toutes les informations sur ses armes et sur ses capacités et programmes nucléaires. Il a précisé qu'il avait informé M. Gorbatchev qu'il n'y aura pas de relations irako-américaines normales tant que Saddam Hussein sera au pouvoir.



Lors d'une cérémonie au cimetière de Sulaibkhat, une Koweïtienne pleure un membre de sa famille tué pendant l'occupation de l'émirat par les forces irakiennes.

## AVIS PUBLICS

Voir autres avis en page A-4

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
PRENEZ AVIS que la corporation ANDRE LECUYER EXCAVATIONS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-02-020187-915

**COUR DU QUÉBEC**  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
TRANS-MÉDITERRANÉEN COMMERCIAL AND INDUSTRIAL COMPANY INC.

Partie demanderesse  
MICHAEL PEPPER  
Partie défenderesse

**ORDRE** est donné à Michael Pepper de comparaître au greffe de cette cour le 10, rue St-Antoine est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de Michael Pepper.  
Lieu: Montréal  
Date: 22 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE, Prototaire adjointe

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-02-022674-910

**COUR DU QUÉBEC**  
CHAMBRE CIVILE  
PRÉSENT  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse  
BRAHIM MOUSSAME,  
« COLOSSAL ÉLECTRIQUE ENR »,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à BRAHIM MOUSSAME, faisant affaires sous le nom de « COLOSSAL ÉLECTRIQUE ENR », de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, sis au no 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR BRAHIM MOUSSAME, faisant affaires sous le nom et la raison sociale de « COLOSSAL ÉLECTRIQUE ENR ».  
Lieu: Montréal  
Date: 10 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE, PROTOTAIRE ADJOINTE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-12-197962-917

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
ANNA WILLIAMS

Partie demanderesse  
JOSE ARTURO GONZALEZ-HERNANDEZ,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à Jose Arturo Gonzalez-Hernandez de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, Qc, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jose Arturo Gonzalez-Hernandez.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 31 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-02-020187-915

**COUR DU QUÉBEC**  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
ANDRE LECUYER EXCAVATIONS INC.

Partie demanderesse  
MENDELSON ROSENZWEIG  
SHACTER,  
Les procureurs de la compagnie

**PRENEZ AVIS** que 2329-9894 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
MONTREAL, le 15 juillet 1991.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 700-02-002680-917

**COUR DU QUÉBEC**  
(Chambre civile)  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse  
MAUD CHAUVIN,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à MAUD CHAUVIN de comparaître au greffe de cette cour situé au 400, LAVIOLETTE, ST-JÉRÔME, district de TERREBONNE, dans les 30 (TRENTE) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis selon l'ART. 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de MAUD CHAUVIN.  
Lieu: ST-JÉRÔME  
Date: LE 31 juillet 1991  
DANIELLE LAFORTUNE, Greffier adjoint

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 505-02-000977-912

**COUR DU QUÉBEC**  
CHAMBRE CIVILE  
PRÉSENT  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse  
DANIELLE LAFORTUNE,  
Greffier adjoint

**ORDRE** est donné à DANIELLE LAFORTUNE, greffier adjoint, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.  
A défaut par vous de comparaître dans le délai mentionné, un jugement sera rendu contre vous, sans autre avis ni délai.  
MONTREAL, 23 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE  
MES LUYSE & LENIS,  
ME GUY OUELLET,  
2686 beaubien est, suite 200  
Montréal, Qc, H1Y 1G7  
Tél. (514) 721-8899

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-02-023831-915

**COUR DU QUÉBEC**  
(Chambre civile)  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse  
160098 CANADA INC.,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à 160098 CANADA INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, district de MONTRÉAL, salle 1100, dans les 30 (TRENTE) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis selon l'ART. 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de 160098 CANADA INC.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: Le 31 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE  
Mes Parent & Ass.,  
2, Complexe Desjardins, 24ème étage  
Montréal.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-12-197730-918

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MARI-FRANCE FRANÇOIS.

Partie demanderesse  
LUCIEN JUNIOR JEAN,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LUCIEN JUNIOR JEAN de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, ST-ANTOINE EST, MONTRÉAL, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de LUCIEN JUNIOR JEAN.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 26 juillet 1991  
MARIE-HÉLÈNE BÉLISLE, PROTOTAIRE ADJOINTE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-12-197962-917

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LIONEL PIERRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1100, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de LIONEL PIERRE.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 juillet 1991  
DIANE BERLINGUET, AVOCATE

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO 500-04-002386-911

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT  
Prototaire adjoint  
MONIQUE DEMERS

Partie demanderesse  
LIONEL PIERRE,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE

## ÉDITORIAL

# Les mots ne mordent pas

LES JUGEMENTS de cour, dans leur austérité ratiocinante, ne figurent pas souvent sur la liste des ouvrages que les critiques littéraires recommandent à leurs lecteurs pour leurs vacances à la mer ou à la montagne. L'œuvre que vient de commettre le juge Jean-Jude Chabot, de la Cour supérieure du Québec, invalidant la loi fédérale sur la publicité du tabac, serait-elle l'exception qui confirme la règle? D'une grande clarté, truffé de petits bonheurs d'expression et relevé d'un rien de douce ironie, ce jugement-là se lit comme un roman...

Un crime, bien sûr, une enquête, des suspects, des indices, des rebondissements et, tout à la fin, à la manière d'Hercule Poirot, la révélation du coupable laissant tout le monde ébahi. Ou, mieux, un Colombo. Comme, d'entrée de jeu, on connaît l'auteur du crime, tout l'intérêt est de suivre l'infatigable détective tendant ses filets autour du coupable.

Le coupable, on le sait, c'est l'État fédéral qui, au mépris du partage de ses pouvoirs avec les provinces, s'adonne à des pratiques d'ingénierie sociale que, par surcroît, la charte canadienne des droits et libertés réprouve.

Ainsi donc, depuis le premier janvier 1989, la loi canadienne interdit toute publicité sur le tabac; elle oblige même les fabricants à inscrire sur l'emballage de sévères mises en garde touchant la nocivité de leurs produits: à fumer, à chiquer, à priser... Depuis ce temps, deux grands producteurs, RJR Macdonald Inc. et Imperial Tobacco Ltd, n'ont eu de cesse d'obtenir l'invalidation de cet interdit. Leur démarche donna lieu à un procès qui devait durer plus d'un an: vingt-huit témoins, la plupart des experts de toute discipline, 560 pièces déposées, des dizaines de milliers de pages — le tout dans une ambiance de très vive controverse.

Saisi de cette affaire, le juge Chabot devait répondre à deux questions. La première: la loi n'est-elle pas *ultra vires* des pouvoirs du Parlement fédéral puisque, selon la loi constitutionnelle, la publicité est un domaine de compétence provinciale? Le procureur général du Canada soutenait, bien sûr, que le tabagisme est un problème grave et d'envergure nationale qui justifie une intervention du Parlement canadien en vertu de sa compétence en matière criminelle et, aussi, de ses pouvoirs résiduels de «paix, ordre et bon gouvernement». Le magistrat est resté insensible à

cette argumentation, citant Aristote qui a dit que le mot «chien» n'a jamais mordu personne. La question, écrit-il en substance (et répète-t-il à plusieurs reprises en priant le lecteur d'excuser son radotage) n'est pas de savoir si le tabac est nocif, ni s'il faut en interdire la production et la vente. L'objet de la loi fédérale sur le tabac porte très spécifiquement sur la publicité qui entoure ce produit, et cela, tranche le tribunal qui récuse là-dessus toute la «rhétorique» (sic) du Procureur général du Canada, est une affaire de compétence clairement et strictement provinciale.

On peut en déduire qu'une loi identique, comportant les mêmes restrictions, mais adoptée par l'Assemblée nationale du Québec n'encourrait pas la même

*Ne pas banaliser le fléau du tabagisme, mais s'interroger sur les moyens retenus*

sentence d'invalidité. Mais encore, faudrait-il l'assortir d'une clause «nonobstant». Car le juge Chabot ne s'arrête pas là. Il a tenu à examiner l'autre face du problème, à savoir l'interdiction de la publicité du tabac en regard de la charte des droits et libertés.

Comme il est d'usage, la démarche du tribunal se fait alors en deux temps. Premier temps: la loi (qui fait un crime d'inscrire le mot *Craven A* sur un briquet, comme si le mot était une incitation à fumer plus forte que le briquet lui-même!) constitue-t-elle une atteinte à la liberté d'expression des deux entreprises requérantes, telle que garantie par la charte? Si la réponse est positive, le tribunal doit dans un deuxième temps appliquer le test de l'article 1 de la même charte, en se demandant s'il s'agit d'une restriction raisonnable «dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».

Jeu d'équilibre sur une corde raide. S'appuyant sur une jurisprudence qui continue de s'enrichir, le juge Chabot répond oui à la première question et non à la seconde. OUI, la loi sur la publicité du tabac a pour effet de restreindre la liberté d'expression; et, NON, cette même loi n'est pas justifiée en vertu de l'article premier de la charte.

Le tribunal reconnaît certes que le mis-en-cause a produit «une preuve scientifique colossale relativement aux effets nocifs du tabagisme». Mais, en tout respect, dit-il, telle n'est pas la question. «Toute colossale et instructive fut-elle, [cette preuve] n'en était pas moins non pertinente [...] et ne servait, de l'humble opinion du tribunal, qu'à colorer inutilement le débat.»

Et le juge d'ironiser doucement sur des «exagérations, pour ne pas dire des énormités ou des généralisations indignes d'un véritable esprit scientifique proférées par certains experts entendus lors du procès», avant de tomber à bras raccourcis sur l'État manipulateur, coupable «d'un paternalisme, pour ne pas dire d'un totalitarisme, inacceptable» visant à contrôler non seulement les actions des citoyens mais également leurs pensées! C'est le tabac qui est nocif, pas la publicité (relire là-dessus Aristote). Or, cette publicité n'est ni fautive, ni mensongère, ni violente, ni haineuse, ni spécialement dirigée vers un groupe plus vulnérable. Alors, quoi...

Le juge Chabot ne se berce pas d'illusion. «Le tribunal, dit-il, sait depuis le début que la présente cause est appelée aux plus grands honneurs judiciaires et que le débat sera définitivement clos par la Cour suprême du pays.» C'est l'hypothèse la plus vraisemblable. D'ailleurs, l'importance de l'enjeu justifie pleinement que le législateur sache le fin mot de cette affaire.

Les gouvernements se reconnaissent depuis longtemps une large responsabilité dans la protection de la santé publique. Ils vont plus loin: ils veulent agir sur les «déterminants de la santé» (environnement, habitudes de vie...); ils se proposent même d'intervenir de plus en plus systématiquement sur ces divers facteurs par le moyen de «politiques de la santé» déjà en cours d'élaboration, avec objectifs de résultats et tout l'arsenal. Il y va de leur capacité de contrôle du niveau de leurs «investissements» en matière de santé.

Sans jouer les croque-mitaines, que penser d'une loi qui interdirait toute publicité sur les viandes rouges, le lait entier, les oeufs, le sucre, le sel (et quoi encore!) en alléguant que ces aliments présentent des risques pour la santé — les experts nutritionnistes peuvent en témoigner!

Ne pas banaliser le fléau du tabagisme certes, mais sans cesser de se demander jusqu'où on peut aller trop loin.

JEAN FRANCOEUR

## ENVIRONNEMENT:



Daniel Latouche

## Une lutte qui doit commencer

DANS LE DÉBAT sur le racisme à Montréal et au Québec, deux attitudes sont également répréhensibles et par le fait même inacceptables. La première veut que ce soit l'ensemble de la société québécoise qui soit atteinte de cet horrible mal du siècle. L'autre consiste à dire que tel ou tel secteur de la société — la police de la CUM par exemple — n'est pas plus raciste que les autres.

En tenant absolument à ce que les responsables politiques du Québec reconnaissent une certaine forme de culpabilité collective au nom de l'ensemble de la société, certains dirigeants des minorités visibles manquent le bateau complètement. C'est le genre d'admission qui débouche généralement sur des excuses symboliques et qui a le don d'hérissier ceux qui ne comprennent pas pourquoi ils ont à plaider coupable. C'est aussi une façon fort malhabile de disculper ceux qui font du racisme une philosophie de vie et d'action sur une base quotidienne.

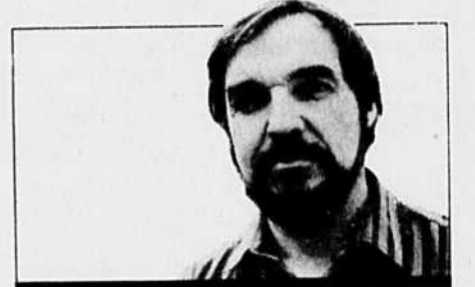
La question raciale québécoise n'est qu'un élément d'un portrait d'ensemble. Les accusations globalisantes importées de la tradition américaine déforment la réalité et contribuent même à en perpétuer certains aspects les moins positifs. Parler d'un racisme institutionnalisé et structurel, c'est faire référence à l'histoire américaine ou sud-africaine avec son cortège de lois institutionnalisant l'infériorité de certains groupes. On peut sans hésitation parler dans ces cas de génocide.

LE QUÉBEC est une société de race blanche qui est issue de la tradition occidentale. Qu'elle soit trop ou pas assez blanche au goût de certains — *lily white*, dit-on en anglais — n'a rien à voir avec les faits. Le Québec n'a jamais été une société fondée sur la différence raciale. Les illuminés qui tentent d'accréditer la thèse que ce fut le cas apportent en fait de l'eau au moulin de ces autres illuminés, plus dangereux ceux-là, qui parcourent les rues de Montréal en proposant de revenir à cet âge d'or où les «gens de couleur» savaient se tenir à leur place, c'est-à-dire ailleurs.

La société québécoise doit en venir à un terrain d'entente avec quatre de ses composantes qui veulent tous, et à bon droit d'ailleurs, se tailler une place distincte à l'intérieur de cette société. Il y a d'abord les peuples autochtones dont la spécificité est non seulement raciale et linguistique, mais se fonde sur une antériorité historique et une relation au sol à la Nature qui ne fait aucun doute. Si le Québec blanc francophone continue à laisser de côté cet apport, c'est lui qui s'en trouvera appauvri. Si effectivement nous avons besoin de piétiner les Amérindiens pour aménager nos terrains de golf et nos barrages, c'est que nous sommes effectivement rendus bien bas dans notre déchéance, passé le point où une éphémère souveraineté pourrait nous sauver. Être souverain et nord-américain à la fois implique que l'on règle ce contentieux avec ces peuples dont les titres d'ancienneté sont d'une toute autre qualité que les nôtres.

LE CAS de la minorité anglaise de souche est tout autre. Notre relation avec eux ne peut être fondée que sur un rapport de force, ce qui n'exclut pas un haut degré de civilité et des relations personnelles empreintes de tolérance et de complicité. Le nouveau patron d'Alliance-Québec l'a d'ailleurs très bien compris. Les relations entre francophones et anglophones ont un caractère tourmenté. C'est parce que dans ce cas la langue est le véhicule d'une opposition à la fois plus profonde et plus facilement apprivoisable, une

opposition politique. Le jour où le Québec deviendra souverain, la question de la langue disparaîtra dans les heures qui vont suivre l'accession à l'indépendance avec la minorité anglophone obtenant toutes les garanties et toutes les reconnaissances dont elles rêvent depuis deux décennies. Les souverainistes et les militants anglophones le savent très bien tous les deux, mais cela les arrange de prétendre le contraire. Ils ont tellement peur du jour où leur beau conflit disparaîtra.



Les relations entre minorités ethniques et majorité québécoise dite de souche souffrent aussi de ce piétinement politique dans lequel nous semblons nous complaire. On voudrait que ces minorités nous accompagnent humblement et dans un silence respectueux alors que nous cheminons vers une destination dont on ignore tout et sur l'identité de laquelle nous hésitons à nous compromettre «au cas où». C'est beaucoup leur demander.

Les relations raciales n'ont pas l'excuse de s'abriter derrière une situation politique confuse. Le racisme n'a rien à voir avec notre statut constitutionnel. Ce n'est même pas une question politique. C'est de plus en plus une question de vie et, malheureusement, de mort pour de nombreux individus. Ce qui ne veut pas dire que les répercussions politiques des derniers incidents ne seront pas importantes. En passant, et sans tomber dans le délire paranoïaque, il y a quelque chose de suspect dans ce débarquement soudain du KKK et dans ces bavures policières qui, décidément, arrivent au bon moment pour discréditer le Québec. L'année dernière, c'était Oka; cette année, c'est Hochelaga-Maisonneuve, cela commence à faire.

Le racisme ne s'extirpe pas à coup de grandes déclarations et de commissions d'enquête. On ne combat pas le racisme en tentant de découvrir un quelconque seuil de tolérance ou en le réduisant à une moyenne jugée plus acceptable. Ce n'est pas en ramenant le racisme existant dans la police de la CUM au niveau de celui des pompiers ou des électriciens qu'on fait avancer les choses.

LE RACISME se combat sur le terrain, au niveau des comportements, des paroles et des gestes posés par chaque individu. Les campus américains sont actuellement aux prises avec une recrudescence sans précédent des agressions racistes. Ils ont d'abord tenté de solutionner le problème avec des grandes déclarations, des *teach-in*, une meilleure information ou des sessions de thérapie collective. Cela n'a rien donné. Dès qu'on s'est rendu compte qu'il fallait en fait réprimer publiquement et fermement certains comportements, les choses ont commencé à bouger.

Il existe des racistes irrécupérables et aucune politique anti-raciste ne saurait les atteindre. Il faut cependant les empêcher de convaincre leurs voisins et leurs connaissances que leurs propos extrémistes ont du «bon». La très grande majorité des gens ont honte et se sentent coupables de montrer un penchant raciste. C'est sur ce sentiment de culpabilité qu'il faut jouer en le renforçant. Le temps n'est plus aux programmes de sensibilisation.

## LETTRES AU DEVOIR

### Cause sans jugement

MONSIEUR GIL Rémillard, à l'instar de plusieurs autres personnes, nous désirons vous faire part de notre indignation suite à la décision d'un juge (M. Luc Trudel) de ne pas donner suite à une plainte de séquestration et de viol. La raison invoquée: le décès de la victime.

Bien que les seules informations que nous possédions soient celles véhiculées par les médias, elles sont suffisamment troublantes et choquantes pour nous interroger sur la valeur de notre système judiciaire. Est-ce à dire, Monsieur le ministre, que toute autre cause de cette nature restera sans jugement? Comment cette décision sera interprétée par les agresseurs potentiels? Quels que soient les actes d'accusation, quelle sera la confiance des victimes et de leurs proches envers le traitement qui sera donné à leur plainte? Est-ce que la loi est à ce point mal faite ou mal interprétée qu'elle cautionne impunément des agressions?

Monsieur le ministre, nous attendons que des gestes soient posés par les autorités concernées afin que cet événement ne se répète plus. Si un jour, c'était notre soeur, notre fille, notre conjoint...

36 personnes indignées  
Québec, 9 juillet 1991

### Gagner sa vie en français

AUX CONCLUSIONS du Forum des citoyens sous la houlette de Keith Spicer, j'ai lu: «Nous pensons que tous les enfants devraient avoir la possibilité d'apprendre les deux langues officielles à l'école.» Comment serait-ce possible quand aujourd'hui les Anglais comme les Français du pays Canada ont de la difficulté à apprendre correctement leur langue maternelle?

Au Québec dans les années 40, tous les parents qui espéraient que leurs enfants puissent vivre plus confortablement qu'eux-mêmes, leur disaient, «il faut apprendre l'anglais pour gagner convenablement sa vie». Dans les années 60, on apprenait que les unilingues de langue anglaise avaient des salaires plus élevés que les bilingues et après venaient les unilingues de langue française et italienne.

Donc il reste aux Québécois deux choix, celui d'abdiquer leur personnalité et se noyer dans le grand tout ou celui de se prendre en main. Se prendre en main ne veut pas dire que ceux qui ont le don des langues doivent renoncer à devenir bilingues ou encore mieux polyglottes et d'avoir des amis de différentes nationalités, mais cela veut dire qu'on doit pouvoir, chez nous au Québec, gagner sa vie et faire carrière en français.

C'est le testament que nous a laissé René Lévesque: «La seule façon de dissiper le danger de disparaître comme peuple, c'est d'affronter cette époque exigeante et galopante, et de l'amener à nous prendre tels que nous sommes. D'arriver à nous y faire une place convenable à notre taille, dans notre langue, afin de nous y sentir des égaux et non des inférieurs. Cela veut dire qu'on doit pouvoir, chez nous gagner sa vie en français. Cela veut dire aussi que nous devons bâtir une société qui, tout en restant à notre

image, soit aussi progressive, aussi efficace, aussi «civilisée» que toutes les autres. (La grosseur maximum d'un pays n'est pas du tout synonyme d'avancement maximum pour les sociétés humaines).»

En lisant les autres conclusions, je me suis souvenue de Jean Lesage qui, en 1967, pensait que nous pouvions négocier une nouvelle constitution avec calme, fermeté et adresse et, nous sommes en 1991 et pas plus avancés. Le rêve de Trudeau d'un pays bilingue «coast to coast» s'est évanoui parce qu'utopique, et avec tous les coups de pieds qu'il nous a donnés, il doit bien se demander ce que nous attendons pour bouger? Nous aurait-il terrassés?

Jacqueline Blanchard Raymond  
Jonquière, 9 juillet 1991

### Le jazz ouvert dans la nuit

J'AI HABITÉ quelque temps dans la belle Louisiane, juste assez pour partager l'intime conviction que cette terre de voyelles, de triangles, de sucre et de chants mixtes générale depuis deux cents ans l'âme musicale de l'Amérique du Nord. De ce fleuve profond, de ces rivières multiples, je retiens qu'être Français d'Amérique signifie aussi quelque chose comme l'aventure d'un grand partage, une perpétuelle rencontre dans l'invention de l'expression.

On comprendra aisément que lors du récent Festival international de jazz de Montréal, j'ai hautement apprécié la grande soirée louisianaise qui a fait vibrer bien des anges sur le boulevard René-Lévesque.

Mais pour faire suite, on peut célébrer à tous les mardis soir, et s'instruire aussi, en écoutant, sur les ondes de CIBL, l'émission Soleil est proche couché. Animée par Benoit Leblanc, un jeune musicien-messager très persuasif, laisser le bon temps rouler prend ici des allures de vision du monde. De la radio comme il ne s'en fait plus!

Pourtant tous les camarades amateurs de Leblanc qui usent leur passion du jazz à tous les jours sur les ondes de Radio Centre-Ville ne donnent pas leur place!

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur,  
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

C'est en effet de cet autre poste de radio communautaire qu'est née l'idée toute simple mais fabuleuse de clore le «off-festival» en rendant hommage à la mémoire de Louis Armstrong, le petit vendeur de charbon qui a tant aimé la Nouvelle-Orléans en forgeant joies et peines et génie du peuple.

Une trompette dans la nuit fait toute la différence.

Hélène Mathieu, Pierre Gagné et leurs complices, sans le sou mais avec une générosité hémorragique, ont permis à toute la communauté jazz de vivre une nuit inoubliable. Un grand bonheur. Pour faire advenir un tel miracle avec autant de simplicité, il faut plus que de la passion. Il faut du respect pour les artistes de la musique sale, comme dirait Grappelli. Il faut beaucoup d'amour pour vouloir animer ainsi le public des amateurs dont certains reconnaissent avec George Steiner que la musique est le seul temps qui nous est donné avec la mort. J'espère qu'il se trouvait au moins un poète dans la salle de l'ancien Puzzle pour prendre toute la mesure des émotions vraies, de la grande beauté de cette nuit de jazz.

Le jazz ouvert dans la nuit, la trompette qui joutait dans une rue... Ce soir-là, le cœur de Montréal a battu fort! Que c'est beau la vie.

Jacques Desmarais  
Montréal, 16 juillet 1991

### Un soutien moral

JE TIENS à exprimer mon étonnement, pour ne pas dire mon écoeurement, par rapport à ce qui semble se passer à l'École supérieure de danse du Québec. L'odeur est plutôt nauséabonde...

Je ne comprends absolument pas que ce M. Donald Fortin puisse se permettre de tasser de la main de façon aussi irrespectueuse et inhumaine Mme Ludmilla Chiriaeff, comme chacun sait, elle est établie à Montréal depuis 1952 et a fondé les Grands Ballets Canadiens. Elle a également fondé l'École Supérieure de Danse du Québec, dont elle est toujours la directrice artistique et pédagogique. Je suis moi-même amatrice de danse classique et c'est bien grâce à Madame que le Québec jouit en cet art d'une réputation internationale.

Alors je ne comprends absolument pas, je le répète, que cet administrateur (qui ne paraît avoir aucune notion de ce qu'est la danse classique et son enseignement traditionnel) ait nommé Mme Thérèse Cadrin-Petit. Pour moi, la question n'est même pas de mettre en doute la compétence de cette femme, mais bien le fait que sa nomination soit absolument injustifiée et inacceptable, puisque Mme Chiriaeff est, dans les faits, toujours directrice artistique et pédagogique de l'École Supérieure de Danse du Québec!

Travaillant moi-même dans le milieu artistique, j'assiste régulièrement à des «conflits» entre les gens de pouvoir et les artistes. Mais je tiens à assurer tout mon soutien moral à Mme Chiriaeff, dans cette situation pénible. Si quelqu'un méritait meilleur traitement et reconnaissance dans notre vie culturelle québécoise, c'est bien elle!

Cassandre Fournier  
Montréal, 24 juillet 1991